



GUIDE À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP & DES AIDANTS

Handiaix



L'ÉDITO DU MAIRE

“ Aix-les-Bains a à cœur, chaque jour un peu plus, de favoriser l'accueil, l'orientation et la qualité de vie des Aixois et notamment ceux en situation de handicap.

Lorsque survient un handicap, il est parfois compliqué de savoir à qui s'adresser. Ce guide, pensé pour rendre la ville accessible à tous, recense les démarches à effectuer, les différentes aides existantes et les interlocuteurs appropriés vers qui s'orienter. Il constitue l'aboutissement d'un important travail de réflexion, de recherche et d'enrichissement mené en collaboration avec le Conseil des Sages, le référent handicap de la Ville, le CCAS, le Conseil départemental de la Savoie, des personnes en situation de handicap, leurs familles, et les associations qui les représentent.

Santé, scolarité, travail, transport, logement, commerces, tourisme, sport et loisirs, toute une palette de services dédiés sont répertoriés dans Handi'Aix, pour tous les âges, afin de permettre à tous de trouver à proximité les informations utiles pour s'intégrer pleinement dans la vie locale.

Le tourisme étant un élément moteur pour notre ville, j'encourage les établissements aixois à tout mettre en œuvre pour garantir une offre soucieuse de l'autonomie et à prétendre ainsi à la marque nationale Tourisme & Handicap, déjà détenue par l'Office de tourisme intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes ainsi que par le Musée Faure.

La Ville est pour sa part candidate à l'obtention du label H+ de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui distingue ceux qui en font plus pour le handicap et dont le but est de valoriser toutes les initiatives en faveur des personnes handicapées.

Aix-les-Bains marque sa volonté d'être une ville handi-bienveillante à travers notamment l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité. Mais aussi sa participation au Duo Day, opération annuelle permettant à des personnes handicapées d'accomplir une immersion d'une journée dans les services municipaux.

Plus que jamais, notre commune s'inscrit dans le respect des uns et des autres et de l'enrichissement de nos différences.

Bonne lecture !



Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains
Président de Grand Lac

SOMMAIRE

• L'édito du maire d'Aix-les-Bains.....	1
• L'intérêt du guide.....	4
• La loi du 11 février 2005 et ses évolutions fondamentales	5
• Les principaux types de handicap	8
LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP	9
• Les demandes d'aides et de prestations à la personne	10
• Le rôle de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)	10
• Le rôle de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).....	11
• Les régimes de protections des majeurs	12
L'ENFANCE / L'ADOLESCENCE	13
• Le dépistage et l'orientation.....	14
• La scolarisation	16
• Les établissements médico-sociaux	20
• L'accompagnement individuel.....	22
LES ADULTES.....	23
• Travail - emploi - Formation professionnelle	24
• La pension d'invalidité	27
• L'allocation aux adultes handicapés.....	29
APRÈS 60 ANS	31
• Retraite et handicap	32
• Quel dispositif pour quelle situation ?	33

SOMMAIRE

LA VIE AU QUOTIDIEN	35
• Le transport.....	36
• Le logement	41
• Le soutien de vie à domicile et en établissement médico-social ..	43
• L'aide-ménagère à domicile en faveur des personnes en situation de handicap.....	45
• Les établissements et structures médico-sociales	46
• Les commerces accessibles.....	47
• Le tourisme et les loisirs	55
- Restaurants accessibles	59
- Auberge de jeunesse et campings accessibles.....	66
- Hôtels et résidences de tourisme accessibles.....	67
- À découvrir au lac du Bourget.....	70
- Thermalisme et remise en forme	71
- Balades et belvédères accessibles.....	72
- Culture et divertissements	74
• La pratique sportive	78
- Les équipements sportifs	78
- L'annuaire des clubs et associations de sport adapté.....	81
- Les ambassadeurs aixois handisport.....	84
LES ANNEXES	87
• Le glossaire des sigles	88
• Vos interlocuteurs privilégiés	89
• Le répertoire des associations.....	91
• Les téléphones d'urgence	93
• Le site internet de la Mairie d'Aix-les-Bains	93

L'INTÉRÊT DU GUIDE

Le guide **HANDI'AIX**, premier guide à destination des personnes en situation de handicap à paraître en Savoie, a été créé par le Conseil des sages et le référent handicap de la mairie d'Aix-les-Bains, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale et les services de la Mairie d'Aix-les-Bains, le Conseil départemental de la Savoie, les associations locales pour les personnes en situation de handicap, la Maison départementale des personnes handicapées, l'Office de tourisme intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes, les services de l'Éducation nationale et la société de bus Ondéa.

SA RAISON D'ÊTRE

Parmi ses missions de service public, la Mairie d'Aix-les-Bains est un acteur majeur pour aider les personnes en situation de handicap ou de dépendance.

SON OBJECTIF

Promouvoir une dynamique de partenariat pour apporter de l'aide et du soutien aux personnes concernées dans les actes, déplacements et démarches de la vie courante.

SON PLAN D' ACTIONS

Pratique, le guide **HANDI'AIX** s'adresse à toutes les personnes en situation de handicap et à leurs familles. Il aborde tous les aspects de la vie quotidienne pour toutes les situations de handicap et à tous les âges de la vie.

LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005 ET SES ÉVOLUTIONS FONDAMENTALES

QUE DIT LA LOI ?

L'article 2 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 définit la notion de handicap :
« constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie, dans son environnement, par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

SES ÉVOLUTIONS FONDAMENTALES

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La Maison départementale des personnes handicapées est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées.

Elle offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes en situation de handicap. Elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes en situation de handicap et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

110, rue Sainte-Rose - 73000 Chambéry

Tél. 04 79 75 39 60 - Site internet : www.mdph73.fr

LE DROIT À COMPENSATION

La loi met en œuvre le principe du droit à compensation du handicap en établissement comme à domicile. La prestation de compensation couvre les besoins en aide humaine, technique ou animalière, aménagement du logement ou du véhicule, en fonction du projet de vie formulé par la personne en situation de handicap.

LA SCOLARITÉ

La loi handicap reconnaît à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire dans l'école la plus proche de son domicile.

L'ACCESSIBILITÉ

La loi, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté, définit les moyens de participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité. Elle a l'obligation de veiller à la mise en accessibilité des bâtiments et des transports et de favoriser la chaîne de déplacement.

L'EMPLOI

La loi handicap réaffirme :

- l'obligation d'emploi d'au moins 6% de travailleurs en situation de handicap pour les entreprises publiques ou privées de plus de 20 salariés,
- et renforce les sanctions.

LA PROTECTION JURIDIQUE

Une réforme de la protection des majeurs est définie par la loi du 5 mars 2007. La nouvelle loi vise à mettre fin aux confusions entre la protection juridique et l'action sociale en distinguant clairement les mesures de nature sociale (qui préservent la capacité juridique de la personne à protéger) des mesures de nature civile, prononcées par le juge des tutelles.

Elle recentre la protection juridique sur les personnes réellement atteintes d'une altération des facultés mentales. Désormais, la mise sous tutelle ou sous curatelle d'une personne n'est possible que si une altération des facultés est constatée par un certificat médical circonstancié.

L’AFFILIATION GRATUITE À L’ASSURANCE VIEILLESSE

L’assurance vieillesse des parents au foyer garantit, sous certaines conditions, une continuité dans les droits à la retraite d’une personne qui aurait cessé ou réduit son activité professionnelle pour s’occuper d’un enfant ou d’un adulte en situation de handicap au foyer familial.

Les bénéficiaires de l’assurance vieillesse du régime général de la sécurité sociale concernent les personnes ayant :

- un enfant en situation de handicap non admis en internat, en incapacité permanente d’au moins 80%, âgé de moins de 20 ans et n’ayant pas atteint l’âge limite d’attribution de l’Allocation d’éducation de l’enfant handicapé (AEEH),
- assumant un adulte en situation de handicap vivant au foyer familial, lié au bénéficiaire de l’affiliation.

Le formulaire de demande est disponible sur le site de la MDPH qui le transmettra à la Caisse d’allocations familiales (CAF) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA).

LES PRINCIPAUX TYPES DE HANDICAP

	<p>Le handicap moteur recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).</p>
	<p>Le handicap visuel concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes atteintes de déficience visuelle qui peuvent avoir des problèmes pour leurs déplacements, leur orientation dans l'espace et leur représentation d'un environnement ou des objets.</p>
	<p>Le handicap auditif : la perte auditive totale est rare, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser.</p> <p>La surdité est une déficience physiologique qui détériore plus ou moins la perception de l'environnement sonore, qui altère la compréhension des codes linguistiques et qui constitue un obstacle important à la participation aux réseaux de communication.</p>
	<p>Le handicap psychique : l'organisation en est la cause comme l'organisation du temps, l'anticipation des conséquences d'un acte, la possibilité de communiquer de façon participative, mémoriser, concevoir les réactions des autres... associée à la non reconnaissance des troubles, à la dénégation (le déni) et à l'absence de participation sociale.</p> <p>Cinq domaines de la vie courante sont à prendre en considération au quotidien pour évaluer l'importance du handicap : la capacité à prendre soin de soi, à établir des relations durables, à se former et assurer une activité, à se maintenir dans son logement, à organiser une vie sociale et des loisirs. La connaissance de ces particularités permet d'aider la personne malade à faire des projets et à retrouver une place parmi les autres.</p>
	<p>La déficience intellectuelle ou handicap mental désigne à la fois une déficience intellectuelle et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien. Le handicap mental se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision....</p>
	<p>Les maladies invalidantes et maladies invisibles regroupent toutes les maladies respiratoires, parasitaires, digestives, infectieuses qui peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.</p>

PRISE EN CHARGE DU HANDICAP



LES DEMANDES D'AIDES ET DE PRESTATIONS À LA PERSONNE

Au préalable, votre médecin traitant aura établi un diagnostic pour vous ou un proche stipulant une limite d'activité ou une restriction de participation à la vie en société, subie dans votre environnement en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Suite à ce diagnostic, vous devrez vous adresser à la Maison départementale des personnes handicapées pour pouvoir bénéficier de ses services.

Il vous faudra remplir un **formulaire MDPH** (téléchargeable sur leur site internet - cerfa n°13878*01), accompagné du **certificat médical** et retourner l'ensemble de ces documents à la MDPH . pour une étude de la demande. Il est à noter qu'une personne, ou son représentant légal, peut effectuer cette démarche.

Pour vous aider, vous pouvez vous adresser à votre médecin traitant, au Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune ou à la MDPH de votre département.

Par ailleurs, les associations locales de personnes en situation de handicap peuvent vous accompagner et vous soutenir dans vos démarches (voir listes des associations locales - partie 3).

LE RÔLE DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La MDPH prend la décision d'ouverture de droit(s) sur les bases suivantes :

- votre demande écrite et des pièces justificatives,
- **votre projet de vie** exprimé librement avec l'aide possible des associations de personnes en situation de handicap,
- **l'évaluation de vos besoins de compensation** effectuée de manière globale et individualisée par l'équipe pluri professionnelle de la MDPH, en application des barèmes ou référentiels nationaux,
- **un projet de Plan personnalisé de compensation (PPC)** élaboré par l'équipe pluri professionnelle, comportant, en application de la réglementation, tous les droits répondant aux besoins, et soumis à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour décision.

Les décisions prises par la MDPH s'imposent pour leur financement et/ou la mise en œuvre aux organismes suivants :

- la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA),
- **les Directions départementales de l'État ou organismes chargés d'une mission de service public,**
- le Conseil départemental du lieu de votre domicile (en Savoie, la Direction de la vie sociale)
- l'aide sociale CIAS,
- **les établissements et/ou services médico-sociaux.**

La MDPH vous accompagne dans vos démarches pour établir :

- la carte de priorité,
- la carte d'invalidité,
- la carte de stationnement,
- l'Allocation d'éducation pour enfant handicapé (AEEH) et ses compléments éventuels,
- la scolarisation, formations et mesures d'accompagnement,
- l'orientation en établissements ou services médico-sociaux pour jeunes et adultes,
- l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et ses éventuels compléments ou majorations,
- le travail, l'emploi, l'orientation professionnelle,
- l'orientation vers un établissement et/ou service médico-social pour adultes (plus de 20 ans),
- la Prestation de compensation du handicap (PCH),
- le renouvellement de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP),
- l'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer.

LE RÔLE DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

L'équipe pluri professionnelle de la MDPH, chargée d'évaluer les capacités et les besoins de la personne, propose un Plan personnalisé de compensation (PPC) ou

un Plan personnalisé de scolarisation pour les enfants (PPS). Ce plan est soumis à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide de l'attribution des aides et des prestations.

Composition de la CDAPH :

- représentants de personnes en situation de handicap,
- partenaires institutionnels intervenant dans l'action en faveur des personnes en situation de handicap : le Conseil départemental, l'État, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'Agence régionale de santé (ARS),
- les associations d'usagers et leurs familles etc.

LES RÉGIMES DE PROTECTION DES MAJEURS

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer certaines facultés de la personne, l'empêchant ainsi de défendre ses intérêts ou sa gestion de la vie quotidienne. Des mesures de protection s'avèrent nécessaires. La protection doit être la moins contraignante possible, et en priorité être exercée par la famille.

Il existe trois types de mesure de protection :

• La sauvegarde de justice

C'est une mesure de protection juridique de courte durée qui permet à un majeur d'être représenté et protégé dans l'accomplissement de certains actes et démarches (exemple : vente immobilière)

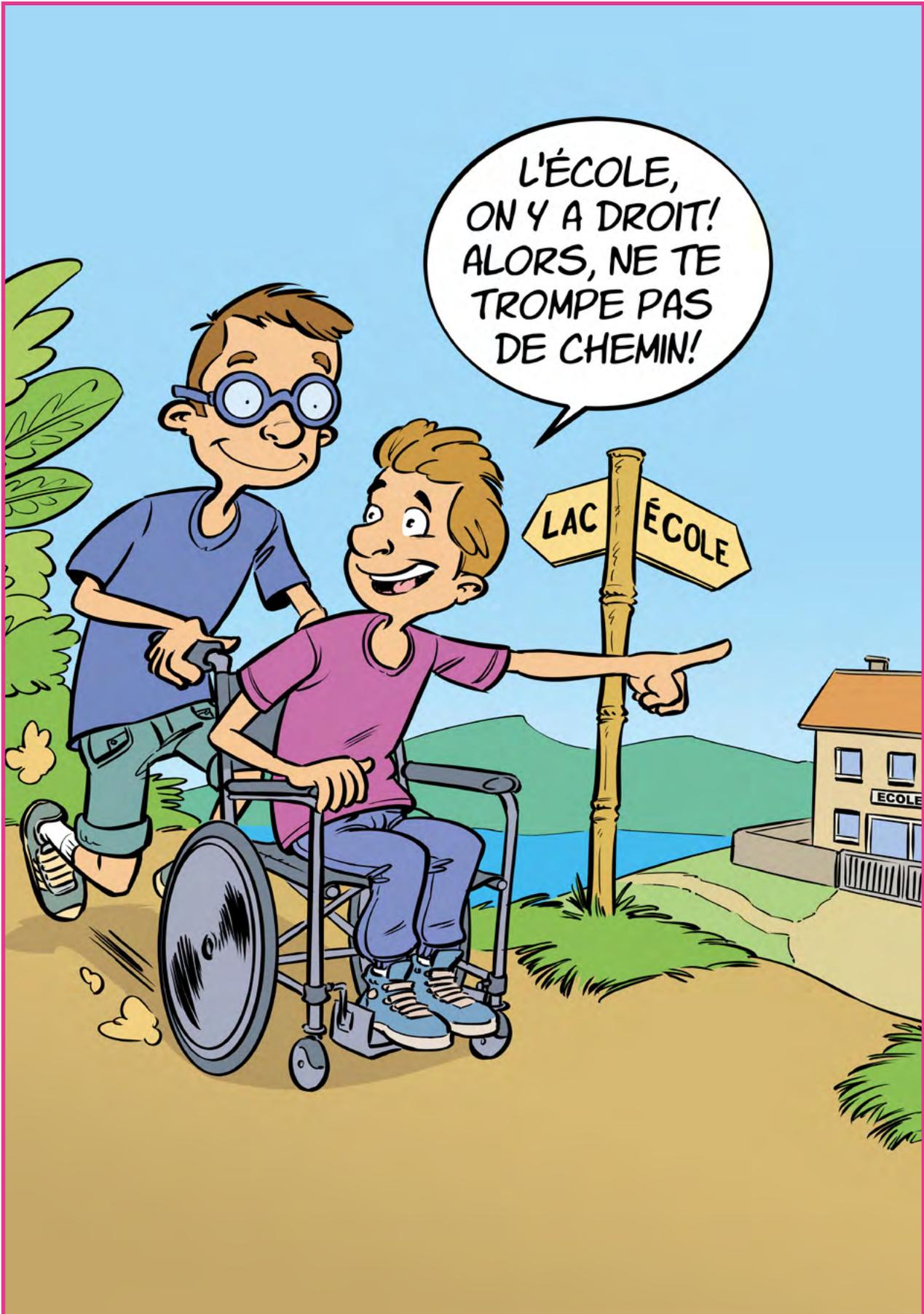
• La curatelle

C'est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, a besoin d'être conseillé dans certains actes de la vie civile. Trois formes de curatelles existent : la curatelle simple, la curatelle renforcée et la curatelle aménagée.

• La tutelle aux personnes majeures

C'est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine, si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile. Le juge des tutelles peut définir à tout moment les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

ENFANCE / ADOLESCENCE



Une situation de handicap peut se révéler à tous les âges de la vie et en particulier pendant l'enfance.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents.

Plusieurs structures peuvent vous aider dans le dépistage et la prise en charge de votre enfant.

LE DÉPISTAGE ET L'ORIENTATION

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

C'est un service médical du Département. Il est composé d'une équipe pluri professionnelle chargée de suivre et de surveiller la croissance de l'enfant : médecins, puéricultrices, psychologues et psychomotriciens.

Une attention particulière est portée au repérage des troubles sensoriels. Si besoin, l'enfant sera orienté vers des services spécialisés comme le Centre d'actions médico-social précoce (CAMSP).

LE CENTRE D' ACTIONS MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE (CAMSP)

Il a une mission de dépistage et de diagnostic précoce des handicaps.

Il assure la prévention, l'accompagnement des familles et un soutien à l'adaptation sociale, éducative et thérapeutique grâce à l'intervention de nombreux professionnels dans toutes les disciplines (médicale, paramédicale, éducative et sociale).

Les actions de prévention se font en partenariat avec les institutions et les professionnels (crèches, écoles, centres de protection maternelle et infantile, services hospitaliers, médecins libéraux, etc.).

S'adresser au CAMSP de Savoie Chambéry

Hôtel Dieu - BP 1125 - 73018 Chambéry Cedex - Tél. 04 79 69 13 38

L'ACCUEIL EN STRUCTURES

L'admission se fait sur un critère d'attribution des places, en accord avec les médecins de la structure. Ils proposent, si nécessaire, un **Projet d'accueil individualisé (PAI)**.

L'ACCUEIL D'UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP DE MOINS DE 3 ANS

Avant 3 ans, l'enfant n'est pas soumis à l'obligation scolaire. Cependant, certaines communes mettent en place un accueil en crèche ou en multi-accueil. Un enfant atteint de handicap peut y être accueilli dans les mêmes conditions que les autres.

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Rappel : les textes administratifs, régissant le Projet d'accueil individualisé (PAI), émanent de la circulaire 2003-135 du 8 septembre 2003.

Elle évoque, de manière générale, l'accueil des enfants ou adolescents malades au sein des collectivités et pas uniquement à l'école mais aussi dans les crèches, les multi-accueils, les centres de loisirs, internats etc.

Elle est reprise par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Le PAI est un protocole d'accueil élaboré, dans une démarche concertée, entre la famille, les enseignants, le médecin et l'infirmière scolaire (le cas échéant pour les plus jeunes le médecin de Protection maternelle et infantile) et le médecin traitant qui établira une ordonnance précisant les besoins de l'enfant.

Il est propre à chaque enfant et peut être modifié autant de fois que nécessaire, selon son évolution.

Ce document organise sa vie quotidienne, précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire etc.) et les adaptations à apporter à sa vie en collectivité. Il est mis en place, à la demande de la famille ou avec son accord et sa participation, par le chef d'établissement.

Le PAI peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire et même en structure d'accueil petite enfance.

LA SCOLARISATION

Tout enfant handicapé est de droit un élève. Il peut être scolarisé en milieu ordinaire, dans un établissement spécialisé ou suivre des cours à distance.

DÉMARCHES PRÉALABLES

Il faut tout d'abord inscrire votre enfant dans l'établissement scolaire relevant de votre quartier, selon la procédure classique.

La MDPH va ensuite évaluer les besoins de votre enfant et transmettre ses résultats à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Si votre enfant rencontre des difficultés d'apprentissage persistantes auxquelles les réponses pédagogiques et l'aide spécialisée (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté - RASED) ne suffisent pas, le chef d'établissement peut mettre en place une équipe éducative composée des parents, d'enseignants, de médecins scolaires, de psychologues, de paramédicaux, CMP, CAMSP et de l'enseignant référent.

L'enseignant référent à la scolarisation des élèves handicapés fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels gravitant autour de l'élève, tout au long de son parcours scolaire.

Un compte-rendu est rédigé et peut aboutir à une demande de compensation auprès de la MDPH. **C'est toujours la famille qui saisit la MDPH.**

LE CHOIX D'UN TYPE DE SCOLARISATION

Les besoins de l'enfant sont inscrits dans le **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**.

Elaboré par la MDPH, le PPS prend en compte les souhaits de l'enfant et de ses parents, ses compétences scolaires et ses besoins.

Il définit les modalités de déroulement de la scolarité et les mesures d'aménagement et d'orientation nécessaires.

LES UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

Les élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes dont les difficultés ne peuvent être entièrement assurées dans le cadre d'une classe ordinaire peuvent faire l'objet d'une scolarisation en ULIS.

Ils doivent recevoir un enseignement adapté qui met en œuvre les objectifs prévus par le Projet Personnalisé de Scolarisation.

L'admission en ULIS se fait sur notification de la MDPH.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Liste des ULIS sur la circonscription

- **ULIS TFC (Troubles des fonctions cognitives)**
3 classes : écoles élémentaires de Franklin-Roosevelt - Sierroz - Centre.
- **ULIS TED (Troubles envahissants du développement)**
2 classes : écoles maternelle et élémentaire de Franklin-Roosevelt.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Liste des ULIS sur la circonscription

Collège Marlioz

ULIS 1 (troubles importants des fonctions cognitives)

Chemin des Nuettes - BP 353 - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 61 00 76 - <http://www.ac-grenoble.fr/college/marlioz>

Collège Le Revard

ULIS. 1 (troubles importants des fonctions cognitives)

139, rue de l'Europe - 73100 Grésy-sur-Aix - Tél. 04 79 61 74 40

<http://www.ac-grenoble.fr/college/marlioz>

LES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA)

Elles accueillent des élèves, présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Ils ont besoin d'acquérir une certaine autonomie et des connaissances suffisantes, à la fin du collège, pour préparer une future formation.

Liste des SEGPA sur la circonscription

Aix-les-Bains - Collège de Marlioz

Chemin des Nuettes - BP 353 - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 61 00 76 - <http://www.ac-grenoble.fr/college/marlioz>

L'ÉTABLISSEMENT RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ (EREA)

Il permet à l'adolescent en difficultés ou présentant un handicap, d'élaborer un projet d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle et sociale en fonction de ses capacités.

L'enseignant éducateur assurera un accompagnement spécifique, à l'internat éducatif. Pour faire face aux dépenses de scolarité, une bourse d'enseignement d'adaptation peut être attribuée si votre enfant n'est pas déjà titulaire de l'AEEH.

Liste des EREA sur la circonscription

EREA Amélie Gex

19, chemin de la Chevalière - 73000 Chambéry

Tél. 04 79 62 22 45 - <http://www.erea-chambery.fr>

L'ATTRIBUTION D'UN ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

La MDPH peut décider de l'attribution d'une aide personnelle, après analyse du degré d'autonomie de l'élève.

Celle-ci peut être apportée par un **Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)**.

Les trois types d'intervention :

- accompagnement dans l'accès aux activités d'apprentissage,
- accompagnement dans les activités sociales et relationnelles,
- accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Il existe **deux types d'AESH** titulaire du **diplôme** d'État d'accompagnement éducatif et social (DEAES) option inclusion (nouveau **diplôme** créé en 2016 et qui remplace le **diplôme** d'État d'auxiliaire de vie sociale et le **diplôme** d'État d'aide médico-psychologique), notifiés par la MDPH :

1. L'aide individuelle destinée aux élèves qui requièrent une attention soutenue et contenue.

La **personne chargée de l'aide intervient exclusivement auprès de l'élève concerné.**

Le **nombre d'heures** d'intervention est **notifié par la CDAPH** ainsi que les **activités principales.**

2. L'aide mutualisée destinée aux élèves ayant des **besoins ponctuels d'accompagnement ou des difficultés ne nécessitant pas la présence permanente d'un adulte.**

Les **élèves** bénéficiant de cette aide doivent **présenter une notification nominative de la CDAPH, mais celle-ci ne précise pas le nombre d'heures d'intervention mais le type d'activité à mener.** Le moment et la durée d'intervention seront fixés lors de l'organisation de l'accompagnement par les chefs d'établissements scolaires.

L'ÉQUIPE DE SUIVI DE SCOLARISATION (ESS)

La loi du 11 Février 2005 prévoit la coordination annuelle d'une **Équipe de suivi de scolarisation** organisée et animée par l'enseignant référent.

Elle sert :

- à **mettre en place le PPS (Projet personnalisé de scolarisation),**
- à **veiller à sa cohérence,**
- à **évaluer,**
- à **réajuster les aménagements,**
- à **demander une orientation ou un renouvellement d'accompagnement,** toujours avec le souci de compenser les troubles handicapants de l'élève.

S'adresser à : **DSDEN 73 - Académie**

Site internet : www.ac-grenoble.fr/ia73

LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

LES SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)

Ils dispensent un accompagnement éducatif et thérapeutique polyvalent auprès d'enfants et d'adolescents en situation scolaire.

Ils interviennent à domicile et dans les établissements auprès d'enfants et d'adolescents handicapés scolarisés en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (CLIS, ULIS).

L'admission dans un SESSAD se fait sur notification et décision de la MDPH .

Liste des SESSAD sur le territoire d'Aix-les-Bains

SESSAD La RIBAMBELLE

Résidence Joseph Fontanet - 95, boulevard Lepic - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 88 09 37 - secretariat@laribambelle.org

SESSAD LE TANDEM

A.P.E.I Les Papillons Blancs

43, chemin des Simons - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 63 78 77 - secr.sessad@apei73aix.org

LES INSTITUTS MÉDICO-ÉDUCATIFS (IME)

Ils reçoivent des jeunes de 5 à 20 ans présentant un retard mental, moyen, sévère ou profond avec ou sans troubles associés.

L'admission en IME se fait sur notification par la MDPH.

Liste des IME sur la circonscription

IME de MARLIOZ

A.P.E.I. Les Papillons blancs

46, chemin Honoré de Balzac - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 61 45 90 - secr.ime@apei73aix.org

LES INSTITUTS THÉRAPEUTIQUES ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

Ils s'occupent de l'éducation générale et des soins spécialisés pour des enfants, de 5 à 14 ans, présentant des troubles du comportement, sans retard intellectuel. Une section thérapeutique prend en charge des préadolescents et adolescents, de 11 à 16 ans, scolarisés en collèges ou lycées du bassin aixois et chambérien.

L'orientation vers ce type de structures se fait uniquement sur décision de la MDPH.

Liste des ITEP sur la circonscription

LA RIBAMBELLE

Chef-lieu - 73100 Le Montcel - Tél. 04 79 63 51 66
secretariat@laribambelle.org

SERVICE ADOLESCENTS DITEP LA RIBAMBELLE

271, boulevard Amélie Gex - 73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 61 04 64 - secretariat@laribambelle.org

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE)

Situées dans les **établissements médico-sociaux**, elles ont pour mission d'accompagner le parcours de formation de l'élève à partir de son **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**.

LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE (CAMSP)

C'est une structure de dépistage et de diagnostic précoce des handicaps des enfants de 0 à 6 ans.

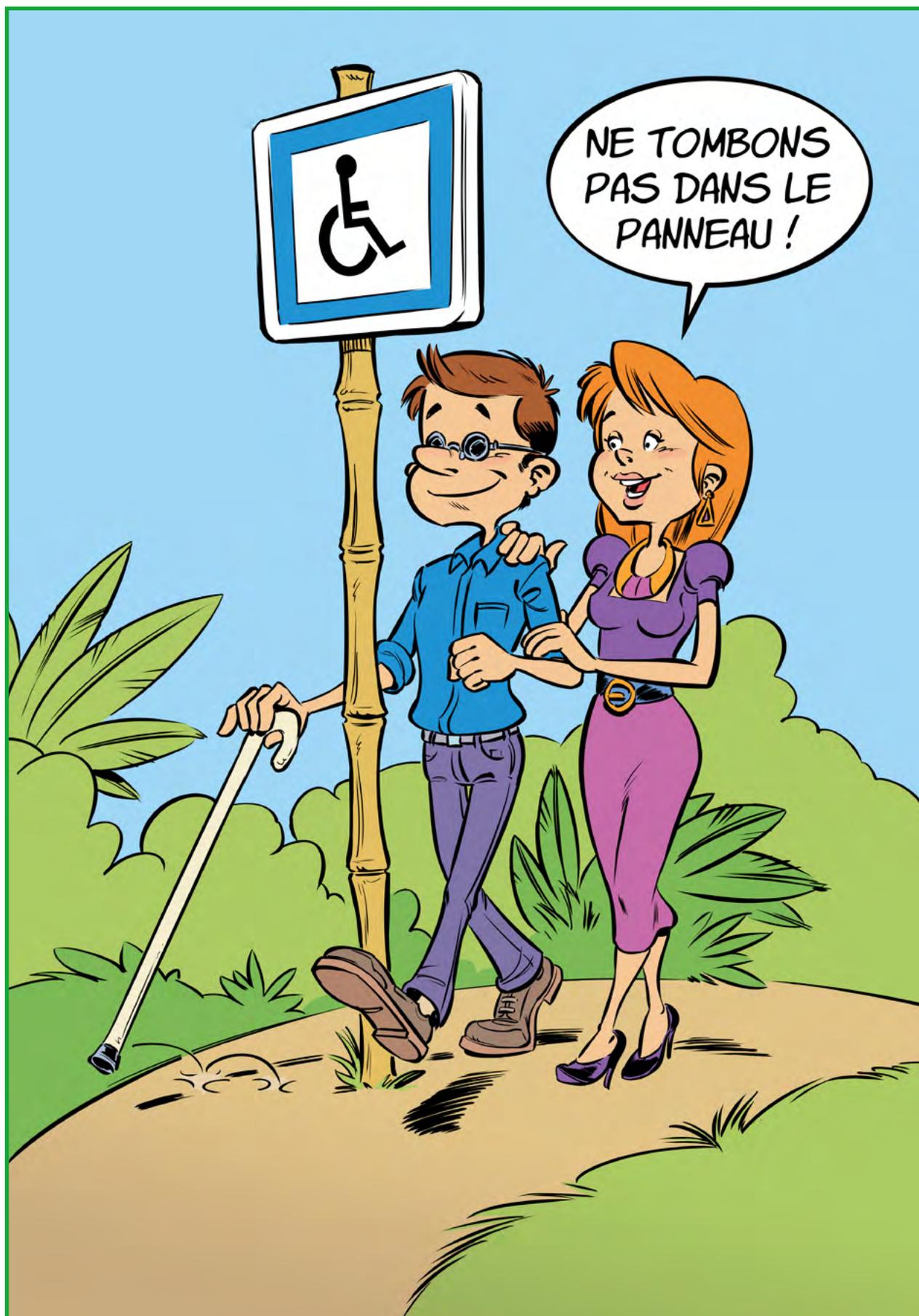
S'adresser au : CAMSP de Savoie Chambéry
François Chiron - Hôtel Dieu - BP 1125
73011 Chambéry Cedex - Tél. 04 79 69 13 48

LE CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE (CMP)

Si votre enfant scolarisé rencontre des difficultés psychologiques, le CMP est à votre écoute. Il est un appui à la scolarisation.

S'adresser au : CMP enfants et adolescents
47, boulevard des Côtes - 73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 34 06 14 - www.chs-savoie.fr

LES ADULTES



TRAVAIL - EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE

Le handicap peut toucher toutes les personnes à tous les âges de la vie.

Toute personne, dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites suite à l'altération substantielle et durable d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques, est considérée comme bénéficiaire de la loi si elle est :

- détentrice d'une décision de la MDPH lui reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
- accidentée du travail, atteinte de maladie professionnelle avec incapacité permanente au moins égale à 10 %,
- titulaire d'une pension d'invalidité versée par un organisme de Sécurité sociale,
- pensionnée de guerre ou assimilée,
- titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé sur décision de la MDPH,
- titulaire d'une carte d'invalidité, sur décision de la MDPH.

LES AVANTAGES

Les bénéficiaires décrits ci-dessus sont automatiquement reconnus « travailleurs handicapés », ils bénéficient de différentes mesures pour favoriser l'insertion professionnelle :

- l'obligation d'emploi : tout employeur du secteur privé ou public de plus de 20 salariés, doit justifier d'un taux de 6 % de « travailleurs handicapés ».
- Des aides financières de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), pour les salariés du secteur privé pour les besoins d'aménagement du poste de travail.
- Des aides financières du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour les agents du secteur public pour les besoins d'aménagement des lieux et des postes de travail.
- D'orientation vers le milieu du travail.
- D'orientation vers un Établissement et Service d'aide par le Travail (ESAT).
- D'orientation vers un centre de reclassement professionnel pour un stage de réadaptation ou de rééducation.

Attention : le renouvellement des droits n'est pas automatique. Il est nécessaire d'adresser le dossier de demande de renouvellement à la MDPH, au moins 6 mois avant l'échéance des droits.

LA RECHERCHE D'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE

Plusieurs organismes peuvent vous venir en aide :

- **Pôle Emploi** : s'inscrire à Pôle emploi qui vous orientera suivant votre handicap.
- **Cap Emploi** s'adresse aux personnes en situation de handicap ayant besoin d'un accompagnement spécialisé.
- **La mission Locale Jeunes.**
- **L'Association nationale pour la Formation professionnelle des adultes (AFPA).**
- **L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH).**

LA RECHERCHE D'EMPLOI EN MILIEU PROTÉGÉ

Les établissements et services d'aides par le travail (ESAT) offrent un encadrement professionnel et éducatif adapté aux capacités des travailleurs en situation de handicap.

Ils peuvent être spécialisés dans certains types de handicap et être organisés en sections offrant des horaires ou des tâches adaptées aux capacités de travail de chacun.

Les entreprises adaptées (EA) : orientation notifiée sur RQTH pour les personnes handicapées qui peuvent exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Elles emploient au minimum 80 % des travailleurs handicapés.

Contrairement au CSAT non au ESAT, le travailleur est un salarié, donc il perçoit 100 % du SMIC minimum.

Vocation : soutenir et accompagner le projet professionnel du travailleur handicapé en vue de sa mobilité au sein de l'entreprise ou vers d'autres.

LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

Cette démarche doit être faite par la personne en situation de handicap, un parent, un représentant légal ou le responsable de la structure auprès de la MDPH. Elle est attribuée pour une durée de 1 à 5 ans.

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La RQTH est attribuée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

LA DEMANDE

Elle est effectuée auprès de la MDPH et attribuée à toutes les personnes dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites, à la suite de l'altération d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques (code du travail - article L.5213-1). Le bénéficiaire profite de mesures d'orientation et d'insertion professionnelles.

LA RECONNAISSANCE

Après sa reconnaissance comme travailleur en situation de handicap, celui-ci peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

S'adresser à :

la MDPH

PÔLE EMPLOI

75, boulevard Wilson - 73100 Aix-les-Bains - Tél. 39 49

CAP EMPLOI SAVOIE MONT BLANC

24, rue Aristide Bergès - 73000 Chambéry

Tél. 04 79 84 32 00 - contact@capemploi73-74.com

LA PENSION D'INVALIDITÉ ET L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

LA PENSION D'INVALIDITÉ

Il s'agit d'un revenu de remplacement accordé à titre temporaire. Il compense la perte de salaire résultant d'une réduction égale ou supérieure à 2/3 de travail ou de gain, due à la maladie ou à un accident d'origine non professionnelle. Il n'y a pas d'âge minimum ouvrant droit à la pension d'invalidité.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

Vous pouvez percevoir une pension d'invalidité en remplissant les conditions suivantes :

- vous n'avez pas atteint l'âge légal de la retraite (entre 60 et 62 ans),
- votre capacité de travail ou de revenus est réduite d'au moins 2/3,
- vous êtes immatriculé(e) depuis au moins 12 mois au moment de l'arrêt de votre travail suite à votre invalidité ou au moment de la constatation de votre invalidité par le médecin conseil de votre caisse d'assurance maladie,
- vous justifiez, au cours des 12 mois qui précèdent votre arrêt de travail pour invalidité ou constatation médicale de l'invalidité, soit d'avoir effectué au moins 600 heures de travail salarié, soit d'avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 2 030 fois le SMIC horaire.

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

- vous ou votre médecin qui, avec votre accord, peut alors adresser un certificat médical au médecin conseil du service médical de votre Caisse primaire d'assurance maladie,
- votre Caisse primaire d'assurance maladie : le médecin conseil du service médical fait le point avec vous sur votre état de santé et vous propose une pension d'invalidité.

À noter que votre Caisse primaire d'assurance maladie peut vous accompagner tout au long des démarches à effectuer. N'hésitez pas à prendre contact avec elle.

L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Votre Caisse primaire d'assurance maladie dispose de 2 mois pour étudier votre dossier et vous avertir de sa décision de vous attribuer ou non la pension d'invalidité. Pour plus de renseignements, contactez votre Caisse primaire d'assurance maladie. **Pour les salariés relevant du régime général, s'adresser à la CPAM d'Aix-les-Bains et pour tous les autres régimes, s'adresser à sa propre caisse.**

L'ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE D'INVALIDITÉ (ASI)

Elle est attribuée en complément de votre pension d'invalidité et si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez percevoir l'Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE D'INVALIDITÉ

L'ASI complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Son montant varie en fonction de vos ressources et ne peut dépasser un certain plafond fixé.

À noter : vous ne paierez ni Contribution sociale généralisée (CSG), ni Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) sur l'ASI. Elle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Pour plus de renseignements, contactez votre caisse d'assurance maladie.

L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Elle est destinée à apporter un revenu de substitution aux personnes en situation de handicap disposant de ressources modestes ou nulles. Elle est servie comme une prestation familiale par les organismes débiteurs de prestations (Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole...). Elle est financée par l'Etat.

LES BÉNÉFICIAIRES

- Les personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité permanente est au moins égal à 80 %,
- les personnes qui justifient d'un taux d'incapacité permanente compris entre 50 % et 79 % et présentent une « restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi ».

Dans les deux cas, c'est l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH qui détermine le taux d'incapacité sur la base d'un guide barème national.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) détermine le droit à l'AAH en fonction de cette évaluation.

LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- Être de nationalité française, ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou ayant conclu une convention de réciprocité avec la France, être réfugié ou apatride, être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité,
- résider en France,
- être âgé de plus de 20 ans, ou à partir de 16 ans, à condition de ne plus être à charge au sens des prestations familiales versées par la CAF,
- ne pas bénéficier d'un avantage vieillesse ou invalidité, d'une rente accident du travail d'un montant supérieur ou égal au montant maximum de l'AAH.

LES COMPLÉMENTS

Pour accéder à l'un des compléments de l'AAH, il faut remplir plusieurs conditions communes aux deux types de compléments :

- justifier d'un taux d'incapacité de plus de 80 %,
- percevoir l'AAH à taux plein ou en complément d'une pension d'invalidité, d'une pension vieillesse, d'une rente accident du travail ou en complément d'une pension d'invalidité complétée par l'allocation supplémentaire.

LA MAJORATION VIE AUTONOME (MVA)

Elle est versée automatiquement par la CAF qui vérifie les conditions administratives. Il n'y a pas de dossier à constituer.

Il faut cumuler trois conditions :

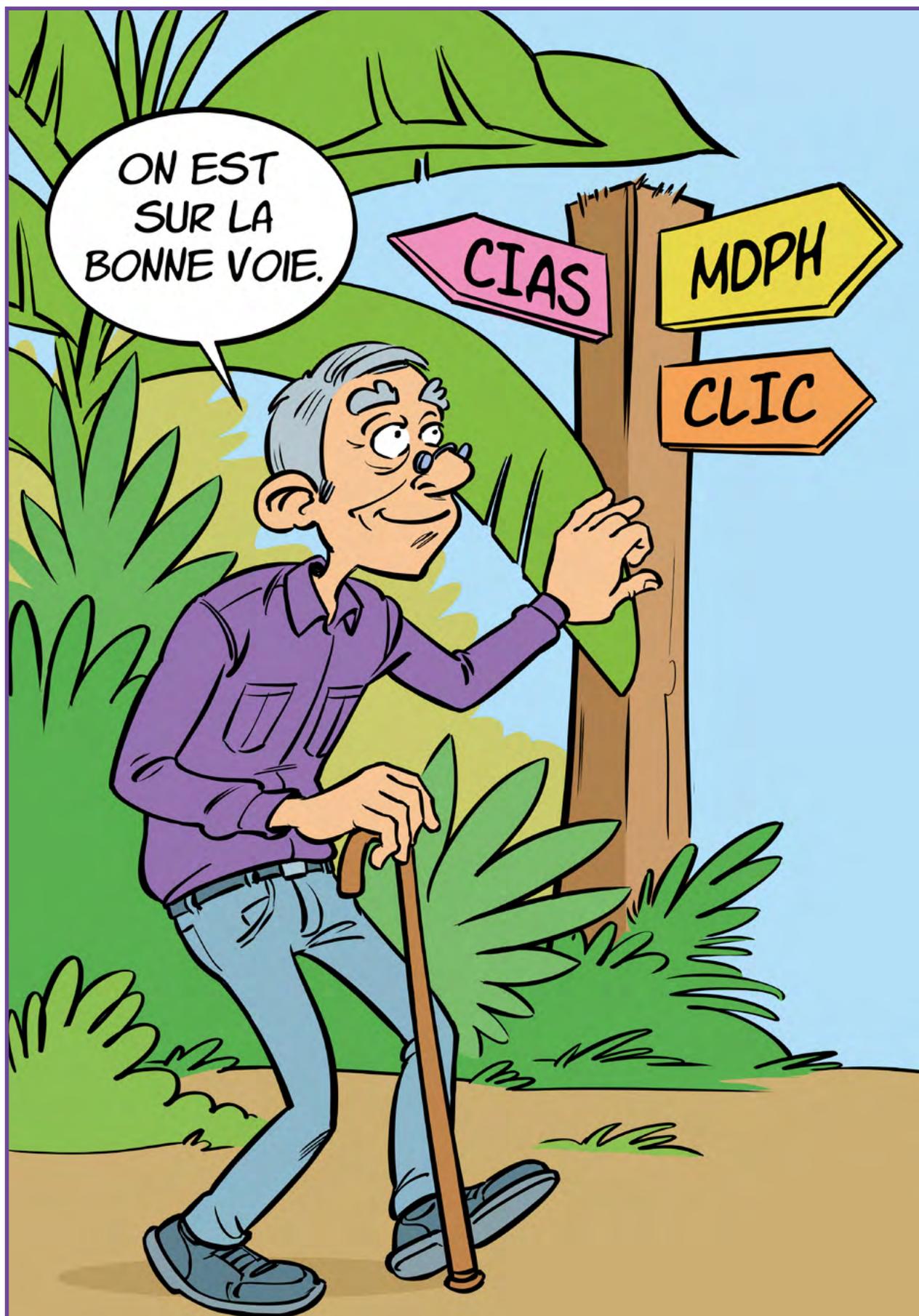
1. Disposer d'un logement indépendant,
2. Bénéficier d'une aide au logement,
3. Ne pas avoir de revenu d'activité à caractère professionnel propre au moment de la demande.

COMPLÉMENT DE RESSOURCES

C'est une allocation qui s'ajoute à l'Allocation aux adultes handicapés. Il faut cumuler quatre conditions :

1. Avoir moins de 60 ans au moment de la demande,
2. Avoir une capacité de travail inférieure à 5 % déterminée par la Commission des droits à l'autonomie,
3. Disposer d'un logement indépendant,
4. Ne pas travailler depuis un an à la date de la demande.

APRÈS 60 ANS



RETRAITE ET HANDICAP

LE MONTANT DE LA PENSION DE RETRAITE DE BASE

Le montant de la pension de retraite versé par la sécurité sociale est systématiquement calculé en tenant compte des éléments habituels, sur la base du taux plein de 50%, quelle que soit votre durée d'assurance, tous régimes confondus.

Si les conditions de durée d'assurance au régime général ouvrant droit à une pension de retraite entière ne sont pas remplies, vous pouvez bénéficier d'une majoration de votre pension, celle-ci est calculée par la caisse de retraite dont vous dépendez.

LA DEMANDE DE DÉPART À LA RETRAITE ANTICIPÉE AU TITRE DU HANDICAP

La personne en situation de handicap peut bénéficier d'un départ à la retraite anticipée lié au handicap, c'est-à-dire avant l'âge minimum de départ à la retraite (fixé entre 60 ans et 62 ans, selon votre date de naissance), à condition de justifier de la décision relative à son taux d'incapacité permanente ou de la Reconnaissance de sa Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Dans un premier temps, la caisse de retraite vérifie que les conditions permettant de bénéficier du droit au départ à la retraite anticipée soient remplies. Si tel est le cas, elle adressera l'imprimé de demande de retraite spécifique aux personnes en situation de handicap et un calcul estimatif du montant de la pension de retraite.

Dans ce cas, il convient de s'adresser à sa caisse de retraite.

QUEL DISPOSITIF POUR QUELLE SITUATION ?

EN CAS DE HANDICAP SURVENU AVANT 60 ANS

Si vous avez déjà effectué des démarches concernant votre handicap avant 60 ans telles que : Prestation de compensation du handicap, Reconnaissance de sa qualité de travailleur handicapé (RQTH), etc., votre interlocuteur privilégié reste la MDPH de la Savoie.

S'adresser à :

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
110, rue Sainte-Rose - 73000 Chambéry
Tél. 04 79 75 39 60 - Site internet : www.mdph73.fr

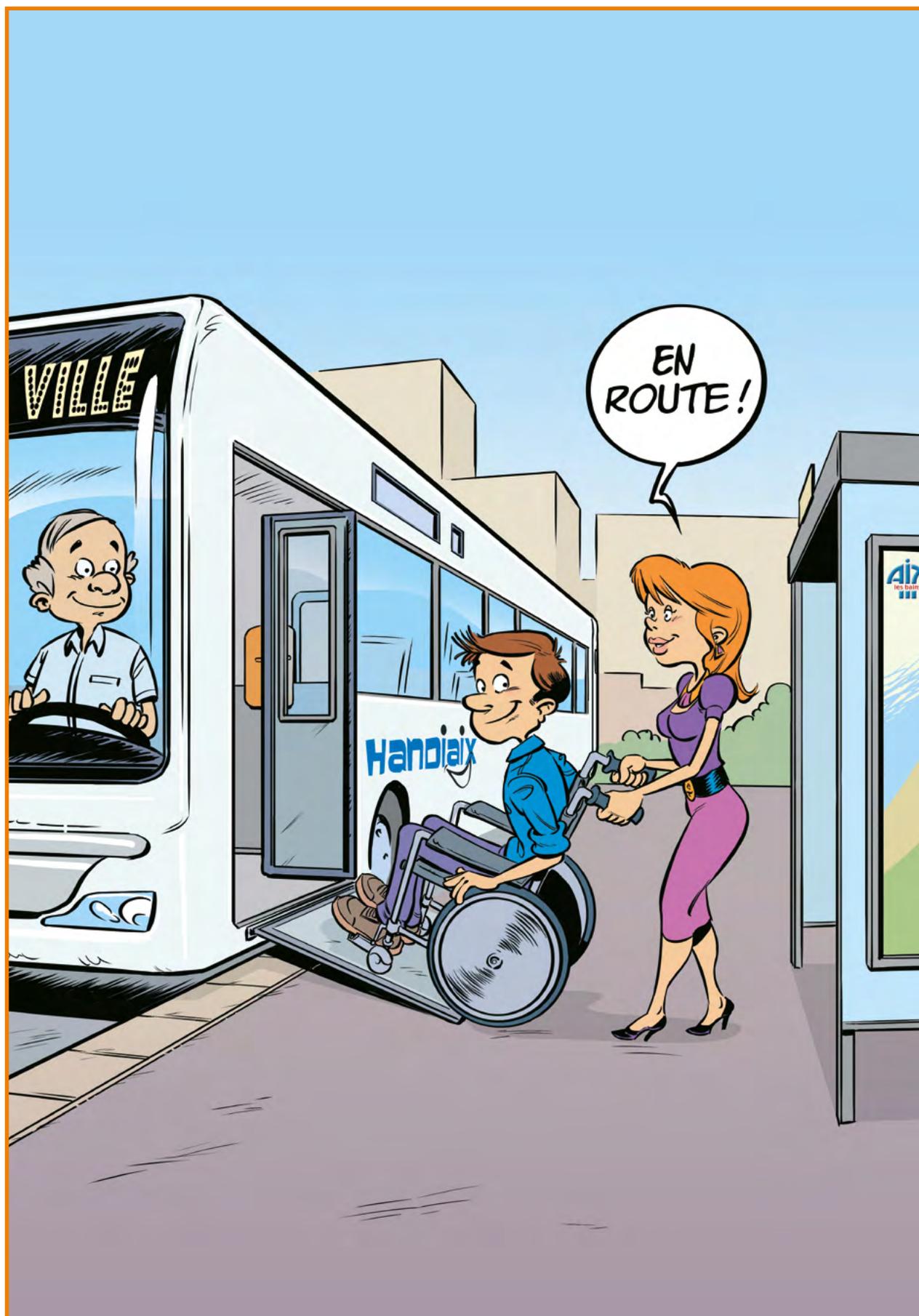
EN CAS DE HANDICAP SURVENU APRÈS 60 ANS

Si vous éprouvez des difficultés dans votre quotidien en raison de problèmes de santé survenus après 60 ans, votre interlocuteur privilégié est le Centre local d'information et de coordination d'Aix-les-Bains (CLIC).

S'adresser à :

Conseil départemental de la Savoie - CLIC
78, boulevard Wilson - 73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 85 05 25 30

LA VIE AU QUOTIDIEN



LE TRANSPORT

LE VÉHICULE

SE FORMER À LA CONDUITE

En fonction du degré de handicap, il est possible d'être candidat à l'examen du permis de conduire. La préfecture statuera, à la suite d'une visite médicale, sur les types d'aménagements indispensables pour conduire et la durée de validité du permis de conduire.

Un examen médical régulier sera imposé durant la durée de validité du permis de conduire de 5 ans maximum.

Certaines écoles de conduite disposent de véhicules aménagés. Le Centre d'éducation routière (C.E.R. - 04 79 35 13 95) pourra vous communiquer les coordonnées de l'école la plus proche de chez vous.

L'AMÉNAGEMENT DU VÉHICULE

Chaque véhicule doit être adapté en fonction du handicap. Il existe un guide réalisé par l'Association des paralysés de France (APF).

La MDPH vous aidera également à entreprendre les démarches pour aménager votre véhicule.

LE STATIONNEMENT



Les personnes en situation de handicap peuvent, en fonction de leur situation, obtenir gratuitement un certain nombre de cartes destinées à leur faciliter la vie quotidienne. Si vous êtes titulaire d'une carte européenne d'invalidité, vous pouvez, ou votre accompagnant, stationner gratuitement dans la limite de 12h consécutives sur l'intégralité des places ouvertes au public. Le stationnement sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite n'est autorisé qu'aux personnes titulaires d'une carte européenne de stationnement. La carte doit être apposée visiblement sous le pare-brise.

Pour rappel, les personnes à mobilité réduite peuvent se garer sur toutes les places de stationnement.

À Aix-les-Bains, le nombre de places réservées aux PMR est supérieur à la moyenne nationale.

**Pour plus d'informations : Police municipale d'Aix-les-Bains
4, rue Jean Monard - 73100 Aix-les-Bains - Tél. 04 79 35 38 36**

LES DIFFÉRENTS MODES DE TRANSPORTS URBAINS

LES ARRÊTS DE BUS

Tous les arrêts de bus aménagés d'un quai adapté sont indiqués par un logo sur les fiches horaires des lignes de transport.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) de la communauté d'agglomération prévoit la mise aux normes des arrêts situés sur les lignes régulières du réseau (lignes 1, 2 et 3).





LE PARC DE VÉHICULES

Aujourd'hui, 100 % du parc de véhicules Ondéa est équipé de bus accessibles avec une rampe rétractable et, à l'intérieur, d'une place Usager en fauteuil roulant (UFR). La totalité des bus est équipée d'un système d'annonce sonore (haut-parleur intérieur et extérieur) et visuel (écran avec défilement des arrêts).

Le personnel de conduite de l'entreprise est formé chaque année pour mieux appréhender la prise en charge des différents handicaps sur le réseau Ondéa.

LES SERVICES DE TRANSPORT À LA DEMANDE ET DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Ondéa sur demande :

mode d'emploi du transport à la demande

Tél. 04 57 60 73 00 (numéro d'appel non surtaxé) - fonctionne toute l'année.

Ondéa pour tous :

transport de personnes à mobilité réduite

Tél. 04 57 60 73 00 (numéro d'appel non surtaxé)

www.onda-bus.fr - rubrique « Mes services » - fonctionne toute l'année.

Toute personne détentrice d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % peut bénéficier de ce service. La personne doit s'enregistrer dans les bureaux d'Ondéa avec sa carte d'invalidité et la copie de sa carte nationale d'identité ou doit transmettre ces documents à : **Compagnie des transports du lac du Bourget (CTLB)**

1700, boulevard Lepic - 73100 Aix-les-Bains

qui communiquera les renseignements à la centrale de réservation.

Réservation 24 H à l'avance minimum.

L'amplitude horaire du TAD PMR est du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 à 18h et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

LES TRANSPORTS SPÉCIALISÉS

Si votre enfant ne peut pas utiliser les transports en commun pour accéder à son établissement scolaire, il bénéficie d'une prise en charge de ses frais de transport par le Conseil départemental.

Pour les élèves en situation de handicap qui présentent un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50%, un transport individuel adapté peut être mis en place pour la durée de l'année scolaire.

C'est la CDAPH qui examine le dossier de l'enfant et apprécie l'importance de l'incapacité.

Chaque élève en situation de handicap, lorsqu'il remplit ces conditions, bénéficie de la prise en charge des frais de transport liés à la fréquentation d'un établissement scolaire.

Le chauffeur du véhicule agréé a la responsabilité de conduire l'enfant et de venir le chercher à l'intérieur de l'établissement, dans le respect des horaires de classe.

Si la famille assure elle-même le transport de l'élève en situation de handicap, elle peut bénéficier d'une indemnisation par les services du Conseil départemental.

SOCIÉTÉS D'ACTIVITÉS LOISIRS, TRANSPORTS ET VOYAGES

Loisirs handi évasions - Tél. 07 83 89 29 75
accompagnatricehandi@gmail.com

ULYSSE - Tél. 0 820 825 800 - reseau@ulyse-transport.fr

LA SNCF

Elle met à disposition un service adapté « Accès Plus », service national d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'au train dédié aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite, sur tout le réseau national. Il propose des informations pratiques :

- Il permet la réservation de prestations d'accueil en gare et d'accompagnement jusqu'au train et la possibilité d'acheter des titres de transport,
- Il met à disposition des fauteuils pour personnes en situation de handicap, en gare d'Aix-les-Bains.
- Il s'engage à ce que tout le personnel en gare et à bord des trains s'organise à l'avance pour vous accueillir et vous accompagner.

La liste des gares proposant ce service est disponible sur « Services en gare ».

Contact « Accès Plus » : accesplus@sncf.fr - Tél. 0 890 640 650,
puis tapez 1 - Site internet : www.accessibilite.sncf.com

LES DIFFÉRENTES CARTES

LA CARTE D'INVALIDITÉ

Elle a pour but d'attester que son détenteur est handicapé : handicap supérieur ou égal à 80%. Elle est accessible sous conditions et permet de bénéficier de certains droits spécifiques, notamment dans les transports.

LA CARTE PRIORITÉ POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Anciennement appelée « Carte station debout pénible », permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises notamment dans les transports en commun ou dans les espaces et salles d'attente. Elle concerne les personnes atteintes d'une incapacité inférieure à 80 %. Sa durée de validité est comprise entre 1 et 10 ans.

LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT

Elle permet, à son titulaire ou à son accompagnant, de stationner sur les places réservées aux personnes en situation de handicap et sur les autres places.

Site d'information : www.onacg.fr

LE LOGEMENT

Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de son état de santé ou de son handicap (article 1 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs).

Dans le cas contraire, elle peut saisir le tribunal d'instance et lui présenter des éléments de fait, qui laisseraient supposer que le refus de location ait un lien avec son handicap et l'existence d'une discrimination directe ou indirecte.

LE LOGEMENT SOCIAL

Les personnes en situation de handicap ou ayant à charge une personne en situation de handicap sont considérées comme prioritaires dans l'attribution des logements sociaux.

L'article R441-4 du code de la construction et de l'habitation précise que les logements sociaux construits ou aménagés en vue de leur occupation par des personnes en situation de handicap sont attribués à celles-ci, ou, à défaut de candidat, en priorité à des personnes âgées dont l'état le justifie, ou à des ménages hébergeant de telles personnes.

Les demandes sont à déposer auprès des bailleurs sociaux qui seront vigilants quant à l'attribution de logements adaptés et la possibilité de les rendre accessibles.

L'ADAPTATION DU LOGEMENT PRIVATIF

Des aménagements sont parfois nécessaires pour adapter le logement aux besoins singuliers de la personne en situation de handicap. Des travaux d'adaptation peuvent être réalisés : transformation d'une baignoire en douche, plan incliné, monte-escaliers...

Un logement est dit adapté lorsqu'il y a adéquation entre les capacités de la personne en situation de handicap et les caractéristiques du logement pour qu'elle puisse y vivre en toute autonomie.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) - VOLET AMÉNAGEMENT

En vertu de l'article L245-3 du code de l'action sociale et des familles, la prestation de compensation peut être affectée à des charges liées à l'adaptation du logement de la personne en situation de handicap après une visite de l'ergothérapeute de la MDPH .

Le montant maximal qui peut être attribué, au titre du volet aménagement du logement de la prestation de compensation du handicap, est de 10 000 € sur 10 ans.

Il est déterminé en fonction des besoins personnels évalués après examen de la situation. Il est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

LE FONDS DÉPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP

Il est chargé d'accorder des aides financières afin de permettre aux personnes en situation de handicap de faire face aux frais liés à leur handicap restant à leur charge, après avoir fait valoir leur droit à la prestation de compensation.

LES SUBVENTIONS DE L'ANAH

L'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) peut accorder des subventions plafonnées pour :

- les propriétaires occupants qui envisagent de réaliser des travaux d'accessibilité et d'adaptation de leur résidence principale, sous conditions de ressources majorées,
- les propriétaires bailleurs ou les locataires avec l'accord exprès de leur bailleur, sans conditions de ressources.
- les propriétaires pour financer une assistance à maîtrise d'ouvrage, s'ils font appel à un professionnel pour des études techniques et diagnostics préalables.
- les syndicats de copropriétaires.

S'adresser à :

La MDPH

**Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) pour les personnes de plus de 60 ans - Maison sociale du bassin aixois
78, boulevard Wilson - 73100 Aix-les-Bains - Tél. 04 85 05 25 30**

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

1, rue Cévennes - 73000 Chambéry - Tél. 04 79 71 74 49

Vos mutuelles et /ou caisses de retraite respectives pour d'éventuels compléments.

L'ALLOCATION POUR LE LOGEMENT (APL)

**Pour prétendre à cette prestation,
s'adresser à la Caisse d'allocations familiales de votre département.**

LE SOUTIEN DE VIE À DOMICILE ET EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Différentes aides sont possibles pour accompagner la vie à domicile.

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Pour la première demande, vous devez avoir moins de 60 ans sauf si vous vous trouvez dans l'un des cas suivants :

- vous remplissez les conditions nécessaires pour la percevoir avant 60 ans, dans cette hypothèse, vous pouvez demander la PCH avant 75 ans,
- vous avez plus de 60 ans et vous exercez toujours une activité professionnelle.

Pour un renouvellement :

- si vous touchiez la PCH avant 60 ans, vous pouvez continuer à la percevoir,
- si vous remplissez les conditions d'attribution, et tant que vous n'optez pas pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

ÉLIGIBILITÉ

- La personne doit avoir une résidence stable et régulière en France,
- la personne en situation de handicap doit présenter, pour une durée prévisible d'un an minimum, une difficulté absolue ou deux difficultés graves pour effectuer les actes essentiels de la vie,
- pour les enfants jusqu'à 20 ans, ces critères sont appréciés par référence aux capacités d'un enfant du même âge.

L'éligibilité médicale est évaluée par le médecin de la MDPH.

LE PAIEMENT

- Le versement est effectué par le Conseil départemental,
- la dépense ne doit pas être engagée avant le dépôt et l'accord de la demande,
- le paiement est fait au bénéficiaire sauf pour l'aide humaine (au service prestataire),
- un contrôle est effectué sur production de factures, salaires acquittés (acompte possible pour l'aménagement du logement).

LES BESOINS COUVERTS

La PCH englobe sept types d'aides déterminés en fonction des besoins de la personne :

- 1. Les aides humaines** concourant aux actes essentiels de la vie quotidienne.
Exemples : les aides à domicile, le dédommagement d'un aidant familial hors aide au ménage.
- 2. Les aides techniques** : équipements adaptés ou conçus pour compenser une limitation d'activité.
Exemples : logiciel informatique spécial, loupe grossissante, réveil vibrant, etc.
- 3. L'aménagement du logement ou les frais de déménagement** (conditions particulières à remplir).
- 4. Les aménagements du véhicule (neuf)** et les surcoûts liés au transport.
- 5. Les frais liés à des aides spécifiques** : protection urinaire, réparation d'un fauteuil roulant, etc.
- 6. Les frais pour dépenses exceptionnelles** : surcoût vacances etc.
- 7. Les frais pour le recours à une aide animalière**, exemple : chien d'assistance ou chien guide d'aveugle.

La PCH est destinée à compenser les surcoûts liés au handicap. Elle n'est pas destinée à se substituer à la prise en charge de la sécurité sociale ou à l'aide sociale départementale, ni à couvrir des dépenses courantes, ni à financer des dépenses engagées.

Elle n'est pas cumulable avec l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) et l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP).

L'AIDE-MÉNAGÈRE À DOMICILE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'aide-ménagère est destinée à faciliter le maintien à domicile des personnes en situation de handicap. Elle est accordée sous forme de services ménagers effectués par un service d'aide à domicile habilité par le Conseil départemental.

CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROIT

Cette prestation peut être demandée par toute personne résidant sur le territoire français. Les conditions d'ouverture de droit sont :

- **soit être bénéficiaire de la Prestation de compensation du handicap**, quel que soit l'âge considéré du bénéficiaire,
- **soit pour les personnes âgées de moins de 60 ans, être reconnu handicapé avec un taux d'incapacité de 80 %** par la Commission des droits et de l'autonomie (carte d'invalidité ou allocation adulte handicapé avec incapacité permanente de 80 %), ou être dans l'incapacité de se procurer un emploi compte tenu de son handicap, et, dans les deux cas, présenter un besoin d'aide.

CONDITIONS DE RESSOURCES

1. Le plafond de ressources pour prétendre à une aide-ménagère au titre de l'aide sociale est égal à l'Allocation pour adultes handicapés, majoré de 25 % pour une personne seule et du double pour un couple.
2. La demande est formulée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de résidence de la personne en situation de handicap.
3. Les sommes versées au titre de l'aide-ménagère, par le Conseil départemental, sont récupérables sur la succession de la personne en situation de handicap sur la partie qui dépasse 46 000 € et dès le premier euro, pour les donations (selon le Règlement département d'aide sociale).

LES ÉTABLISSEMENTS ET STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES

Pour les personnes âgées de plus de 20 ans, ne pouvant avoir un logement individuel, il existe plusieurs types d'établissements. Toutefois, une orientation préalable par la MDPH est obligatoire.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE STRUCTURES

- **Le foyer de vie** prend en charge les personnes présentant des difficultés les rendant inaptes à l'exercice d'une activité professionnelle. Il peut être spécialisé dans certains types de handicap et offrir des périodes d'accueil séquentiel (accueil temporaire, accueil de jour, etc.).
- **Le foyer d'accueil médicalisé (FAM)** accueille des personnes nécessitant un accompagnement éducatif, une surveillance médicale et des soins. Il peut être spécialisé dans certains types de handicap et offrir des périodes d'accueil séquentiel (accueil temporaire, accueil de jour, etc.).
- **La maison d'accueil spécialisée (MAS)** reçoit des personnes lourdement handicapées nécessitant une surveillance médicale et des soins constants. Elle peut être spécialisée dans certains types de handicap et offrir des périodes d'accueil séquentiel.
- **Le maintien en Institut médico-éducatif dans l'attente d'une place pour adulte « amendement CRETON ».** Ces décisions prises par défaut concernent des orientations en établissement pour des personnes de plus de 20 ans maintenues en Instituts médicaux éducatifs (IME) en attente de places adaptées à leurs besoins dans un établissement pour adultes.
- **Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH)** prend en charge des personnes adultes en situation de handicap, à leur domicile, de façon permanente, temporaire ou séquentielle, sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il intervient si nécessaire pour une assistance ou un accompagnement.

LES COMMERCES ET SERVICES ACCESSIBLES

AGENCES IMMOBILIÈRES ET SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS

- **Agimalp** - 12, place Clemenceau - Tél. 09 81 92 04 20 - agimalp@gmail.com
- **Cimm Immobilier** - 9, avenue de Verdun et 22, place Clemenceau
Tél. 04 79 88 01 05 - aixlesbains@cimm-immobilier.fr
- **Immobilière de Savoie** - 10, avenue du Petit Port - Tél. 04 79 52 08 78
annie.savoye@gmail.com
- **Square Habitat** - 58, rue de Genève - Tél. 04 79 88 08 99
aixlesbains@squarehabitat.fr
- **Sudeco** - Centre commercial le Marlioz - Rue Clément Ader - Tél. 06 82 06 54 23
- **Valorisation immobilière** - 4, place Clemenceau - Tél. 04 79 88 07 08
valorisationimmobiliere@orpi.com

AIDE À LA PERSONNE / AIDE À DOMICILE

- **AIDADOM73** - Tél. 04 79 33 45 32 - direction@aidadom73.fr
- **Aide & Assistance** - 3, rue Davat - Tél. 04 79 35 58 52
- **Association locale ADMR** - Entre lacs et montagnes
46, chemin des Simon - Tél. 04 79 35 28 75
- **Athena Services à domicile** - 6, rue Davat - Tél. 06 67 72 12 63
- **Bon Véronique** - 70, rue François Berthier - Tél. 07 69 34 59 50
- **Cabinet au service du cœur** - 49, rue de Tresserve - Tél. 06 61 49 35 47
- **CIAS** - 6, rue des Prés-Riants - Tél. 04 79 52 12 44
- **Défi Famille** - Cité de l'Entreprise - 725, boulevard Robert Barrier
Tél. 04 79 34 06 30 et 04 79 34 01 79
- **France Présence** - Cité de l'Entreprise - 725, boulevard Robert Barrier
Tél. 04 81 92 25 85
- **Freedom Savoie / Senior compagnie** - Tél. 06 42 69 46 75
agence.cambery@free-dom.fr
- **Meilleurs Services** - 5, avenue du Grand Port - Tél. 04 57 72 00 97
- **Mille Services** - 20, avenue du Grand Port - Tél. 04 79 34 96 50
gerant@milleservice73.fr
- **Prestat'air** - 27, chemin de Viborgne - Tél. 06 23 95 94 37
- **Sailly Dominique** - 27, rue Jean Jaurès - Tél. 04 79 35 46 42

AUDIOPROTHÉSISTES

- **Adika** - 5, avenue Charles de Gaulle - Tél. 04 79 34 38 69
- **Amplifion** - 11, avenue de Verdun - Tél. 04 79 34 05 68
- **Audilab / Audiologie C. Legrand** - 34, avenue de Tresserve - Tél. 04 79 63 34 01
- **Audition Perrier** - 269, rue du Casino - Tél. 04 79 61 23 07

BANQUES

- **Banque de Savoie** - 141, rue de Genève - Tél. 04 79 35 00 58
- **Caisse d'Épargne Aix Genève** - 305, rue de Genève - Tél. 08 20 00 01 59

BIJOUTERIES

- **Bijouterie Birman** - 22, rue du Casino - Tél. 04 79 88 05 46
birmanaix@gmail.com
- **Bijouterie Vaissière** - 138, rue de Genève - Tél. 04 79 35 34 75
loic.vaissiere@orange.fr
- **Label Epok** - 145, rue du Casino - Tél. 04 79 88 16 47
- **Le Monde Est Boho** - 29, rue de Genève - Tél. 07 67 42 77 61

BOUCHERIES / TRAITEURS

- **Au Ramoneur Savoyard** - 12, rue Albert 1^{er} - Tél. 04 79 35 29 32
- **Boucherie Baraka** - 15, place Clemenceau - Tél. 04 79 35 84 11
- **Boucherie Charcuterie du Grand Port** - 23, avenue du Grand Port
Tél. 04 79 35 63 40
- **Boucherie Guerba** - 29, place Clemenceau - Tél. 04 79 63 23 17
- **Julien Deanjean Traiteur** - 15, rue de Chambéry - Tél. 04 79 34 29 84
- **Label Rouge** - 331, rue de Genève - Tél. 04 79 88 90 05
- **L'étal Parisien** - 9, avenue de Verdun - Tél. 04 79 35 38 62
etalparisien@free.fr

BOULANGERIES - PÂTISSERIES - CHOCOLATERIES

- **Bizolon - Chocolatier Pâtissier** - 6, square Jean Moulin - Tél. 04 79 35 00 37
- **Boulangerie Parisienne** - 5, avenue du Petit Port - Tél. 04 79 35 05 11

- **Boulangerie Pâtisserie L'Aix'Quis** - 21, avenue du Grand Port - Tél. 04 79 35 07 69
- **Cakao - Chocolatier** - 4 bis, rue Claude de Seyssel - Tél. 04 79 88 31 73
cakao73@gmail.com
- **Chocolaterie Sébastien Fautrelle** - 4, place des Thermes - Tél. 04 79 35 03 48
Facebook : chocolatier73
- **La Bonbonnière - Chocolaterie** - 12, rue des Bains - Tél. 06 75 85 80 60
chocolaterielabonbonniere@orange.fr
- **La Meule de Pierre** - 3, place Clemenceau - Tél. 04 79 35 08 67
- **La Mie Câline - Pain/pâtisserie** - 277 rue de Genève - Tél. 04 79 88 40 21
mie.calinebains@wanadoo.fr
- **La Panière** - 40, boulevard de Lattre de Tassigny - Tél. 04 79 34 14 87
contact@lapaniere.com
- **Le Fournil de la grotte aux fées** - 2, boulevard Gaston Mollex
Tél. 04 79 63 41 58
- **Le Petit Gâteau** - 620, boulevard Lepic - Tél. 04 79 88 83 29
- **Le Sakura** - 7, avenue de Verdun - Tél. 04 79 34 69 04
- **Moulin de Païou** - 15, boulevard Charcot - Tél. 04 79 63 58 71
- **Vimbert Christian** - 29, place Clemenceau - Tél. 04 79 35 02 51

CHAPEAUX

- **Le Temps d'un chapeau** - 4, place Carnot - Tél. 09 81 98 49 69
letempsdunchapeau@bbox.fr

CHAUSSURES

- **City Shoes** - 204, rue de Genève - Tél. 04 79 61 45 56
- **Rive Gauche** - 310, rue de Genève - Tél. 04 79 88 42 45
- **Talon Aiguille** - 151, rue de Genève - Tél. 09 67 43 91 27
- **Walking Shoes** - 190, rue de Genève - Tél. 04 79 35 59 02

COIFFEURS

- **Bruno Evolu Tif** - 4, rue Henri Murger - Tél. 04 79 35 09 27
- **Coiffure Cormerais** - 6, rue de Savoie - Tél. 04 79 88 46 61
s.cormerais4@orange.fr

- **Coiffure Heneau** - 9, avenue de Verdun - Tél. 04 79 35 30 06
- **Effet miroir** - Centre commercial le Marlioz - Rue Clément Ader
Tél. 04 79 88 28 48

CRÉMIERS - FROMAGERS

- **Les Secrets du crémier** - 10/12, rue de Chambéry - Tél. 04 79 61 69 30

CRÊPERIES

- **Crêperie des Alpes** - 4, rue Albert 1^{er} - Tél. 04 79 61 36 85
- **Crestey** - 13, avenue du Petit Port - Tél. 04 56 39 10 58 - philippe.crestey@sfr.fr

CUISINES / ÉLECTRO-MÉNAGER

- **Absolu cuisine** - 15, boulevard Charcot - Tél. 09 81 02 00 50
contact@absolu.fr

ÉLECTROMÉNAGER - MULTI SERVICES

- **Connexion Boulanger** - 9, rue de France - Tél. 04 79 35 08 30
- **Lavajaix** - Boulevard de Lattre de Tassigny - Tél. 06 87 00 34 88
sarlavajaix@wanadoo.fr
- **Télé Ménager Service** - 6, avenue de Verdun - Tél. 04 79 35 11 17
tms.albens@hotmail.com

GALERIES D'ART

- **Galerie Déco** - 17, rue Albert 1^{er} - Tél. 09 81 89 48 97

GARAGES

- **Aix Pneus** - 68, boulevard Franklin Roosevelt - Tél. 04 79 88 11 56
aix-pneus@wanadoo.fr
- **Citroën Savoie Automobiles** - 17, boulevard de Lattre de Tassigny
Tél. 04 79 35 07 89 - d.rossi@citroen-sad.com

INSTITUTS DE BEAUTÉ / PARFUMERIES

- **Institut de beauté Guinot** - 6, rue Claude de Seyssel - Tél. 04 79 63 24 74
- **Parfumerie Nocibé** - 383, rue de Genève - Tél. 04 79 34 23 90

JOUETS

- **Caprice - jeux/jouets** - 225, rue de Casino - Tél. 04 79 88 39 06
creationphrichard@club-internet.fr

MAROQUINERIE

- **All In Bag** - 97, rue du Casino - Tél. 09 50 20 55 42
- **L'Écrin d'Aix** - 9, place Carnot - Tél. 04 79 61 27 05 - lecrin.daix@gmail.com
- **Stilbag** - 15, rue Albert 1^{er} - Tél. 04 79 88 22 73

MATÉRIEL MÉDICAL

- **Aix Autonomie Médicale** - 71, avenue de Saint-Simond - Tél. 04 79 54 30 52
- **Dubord Podologie** - 11, avenue du Petit Port - Tél. 04 79 88 92 52
- **Savoie Médicale Services** - 9, avenue du Grand Port - Tél. 04 79 35 20 47

MULTISERVICES

- **Raffaelli Espace Ouverture** - 2, boulevard de Russie - Tél. 06 60 30 71 14

OPHTALMOLOGUES

- **Docteur Kouprianoff Sabine** - 93, avenue Marie de Solms - Tél. 04 79 88 17 52
- **Docteur Manon Laurent** - 4, rue Charles Dullin - Tél. 04 79 88 17 52

OPTICIENS

- **Atol Opticiens** - 330, rue de Genève - Tél. 04 79 35 59 87
brasseuratol@wanadoo.fr
- **Générale d'Optique** - Centre commercial Le Marlioz - rue Clément Ader
Tél. 04 79 52 04 62 - silvainbourgeois@gmail.com
- **La Lunetterie** - 18, square Alfred Boucher - Tél. 04 78 63 45 26
lalunetterie-aixlesbains@orange.fr

Les opticiens d'Aix-les-Bains sont aptes à faire des examens mineurs et peuvent renouveler vos lunettes si vous pouvez présenter une ordonnance de moins de 3 ans. Si vous partez en séjour, pensez à emporter cette ordonnance, soyez prévoyant ! La boutique **Opticiel** - 13, avenue de Verdun - Tél. 04 56 06 08 10 propose de venir à domicile pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

PHARMACIES

- **La Grande Pharmacie** - Avenue Franklin-Roosevelt - Tél. 04 79 35 05 37
jannu@hotmail.fr
- **Pharmacie Centrale Aixoise** - 163, rue de Genève - Tél. 04 79 35 01 32
pharmaciecentraleaixoise@gmail.com
- **Pharmacie de la Poste** - 14, avenue de Verdun - Tél. 04 79 35 29 37
- **Pharmacie de l'Établissement Thermal** - 1, place des Thermes
Tél. 04 79 35 00 24
- **Pharmacie du Marché** - 415, rue de Genève - Tél. 04 79 35 02 19
- **Pharmacie du Parc** - 1, rue de Chambéry - Tél. 04 79 88 21 81
info@pharmacieduparc.com
- **Pharmacie du Port** - 70, boulevard Barrier - Tél. 04 79 54 35 35
- **Pharmacie du Rondeau** - 92, avenue du Grand Port - Tél. 04 79 35 14 64
- **Pharmacie Pavy** - 234, rue de Genève - Tél. 04 79 35 03 70
- **Pharmacie Viel** - 570, boulevard Lepic - Tél. 04 79 61 49 20

PRÊT-À-PORTER

- **Boutique Chantal** - 9, rue du Commerce - Tél. 04 79 35 11 09
- **Boutique Sergent Major** - 72, rue de Genève - Tél. 04 79 34 67 60
- **Caroll** - 242, rue de Genève - Tél. 04 79 61 60 77
- **Carré d'Ivoire** - 13, place Carnot - Tél. 04 79 88 21 40
- **Colombine** - 2, avenue du Grand Port - Tél. 04 79 88 23 33
- **Esprit** - 64, rue du Casino - Tél. 04 79 35 68 91
- **Françoise couture** - 5, rue de Genève - Tél. 04 79 35 04 15
couture.francoise@wanadoo.fr
- **Izac** - 363, rue de Genève - Tél. 04 79 88 27 13

- **La Fée Maraboutée** - 77, rue du Casino - Tél. 04 79 54 29 38
- **Le temps des cerises** - 256, rue de Genève - Tél. 04 57 34 55 73
gregory.loys@sfr.fr
- **Lled** - 67, rue du Casino - Tél. 04 79 35 43 92
- **L'Usine Jeaner** - 90, rue de Genève - Tél. 04 79 88 47 12
- **Okaïdi** - 77, rue du Casino - Tél. 04 79 54 29 38
- **Panach'mode** - 9, square Jean Moulin - Tél. 04 79 88 32 57
- **Pantashop** - 6, rue Claude de Seyssel - Tél. 04 79 35 65 13
- **Petit Bateau** - 343, rue de Genève - Tél. 04 79 54 84 32
- **Promod** - 203, rue de Genève - Tél. 04 79 35 69 56
- **Renaissance** - 70, rue du Casino - Tél. 04 79 88 84 02
- **Sud Express** - Vêtements femmes - 215, rue de Genève - Tél. 04 79 52 43 89
- **Tonga** - 153, rue du Casino - Tél. 04 79 54 21 85

PRIMEURS

- **Aux Quatre Saisons - Primeurs/fromages** - 16, rue de Chambéry
Tél. 04 79 61 40 60
- **Cerise et Potiron** - 16, rue de Chambéry - Tél. 06 22 72 51 11
- **Provifruits** - 3, rue de France - Tél. 04 79 34 03 18

PÔLE SANTÉ

- **Pôle de santé Aix Liberté** - 570, boulevard Lepic - Tél. 04 79 61 49 20

RHUMATOLOGUES

- **D^r Decorte Jean** - 10, rue Georges 1^{er} - Tél. 04 79 61 49 20
- **D^r Forestier Romain** - Villa Forestier - 3, rue d'Albion - Tél. 04 79 35 14 87
- **D^r Françon Alain** - 12, rue Albert 1^{er} - Tél. 04 79 35 02 47
- **D^r Gerrud Sylvie** - 15, avenue Charles de Gaulle - Tél. 04 79 88 47 03
- **D^r Guillemot Anne** - 15, avenue Charles de Gaulle - Tél. 04 79 61 09 89
- **D^r Palmer Michel** - 3, place des Thermes - Tél. 04 79 88 49 46

- **D^r Souchon Jean-François** - 15, avenue Charles de Gaulle - Tél. 04 79 35 14 87
- **D^r Villa Jean-Louis** - 3, boulevard des Côtes - Tél. 04 79 88 97 67

SUPÉRETTE

- **Vival Casino** - Centre commercial des Bateliers - 39, chemin des Bateliers
Tél. 09 54 51 71 77 - Site Web: www.superettedesbateliers.com

SUPERMARCHÉS

- **Carrefour Market** - Terrasse Verlaine - Avenue d'Annecy - Tél. 04 79 88 59 00
- **Monoprix** - 179, rue de Genève - Tél. 04 79 35 22 15
bdupuy@monoprix.fr

TABACS PRESSE

- **La Civette** - 14, place Carnot - Tél. 04 79 35 32 29 - ch.geloc@sfr.fr
- **La Tabatière** - 327, boulevard Wilson - Tél. 04 79 61 67 90
- **Le Crystal II** - 21, boulevard de Lattre de Tassigny - Tél. 04 79 88 35 45
herve.augoyat@orange.fr
- **Le Savanita** - 14, rue de Chambéry - Tél. 04 79 61 14 64
- **Tabac du Mont-Blanc** - 640, boulevard Lepic - Tél. 04 79 61 51 06

LE TOURISME ET LES LOISIRS

LES ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL AIX-LES-BAINS RIVIERA DES ALPES EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Parce que notre métier est avant tout d'accueillir au mieux notre clientèle, nous nous devons également de faire le nécessaire pour répondre aux normes d'accessibilité afin de satisfaire les personnes en situation de handicap.

L'Office de tourisme intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes a donc obtenu le label tourisme handicap en 2015 pour quatre handicaps « auditif, visuel, mental, moteur ».

Pour mémoire, le label « Tourisme handicap » a été créé par le Secrétariat d'État à la consommation et au tourisme en mai 2001. C'est une marque nationale qui qualifie l'accueil et l'accessibilité des sites et équipements touristiques, pour les personnes porteuses de handicaps visuel, auditif, moteur et mental.

Il apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins et à la demande des personnes en situation de handicap qui veulent partir en vacances comme tout le monde.

Ceci étant, tout acteur touristique peut toutefois si la volonté existe, promouvoir son activité auprès des personnes en situation de handicap sans pour autant être marqué.

Nous avons rencontré tous les acteurs touristiques ayant cette volonté et établi la liste que vous trouverez dans les pages suivantes.





LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Deux bureaux d'information touristique permanents sont accessibles à Aix-les-Bains. Le premier labellisé « Tourisme & Handicap » se situe en centre-ville, au **8, rue du Casino, dans l'allée du Grand Passage**. Inauguré en septembre 2020, ce nouveau point d'accueil est lumineux et convivial, les agents allant à la rencontre des visiteurs pour les informer, les conseiller et échanger avec eux. Petit plus de cet espace, il bénéficie d'une boutique au sein de laquelle les produits estampillés Aix-les-Bains Riviera des Alpes sont mis en valeur et même pour certains proposés à la dégustation. À noter la mise à disposition d'une boucle magnétique et l'installation au sol d'une bande d'aide à l'orientation afin de faciliter l'accès des personnes malvoyantes jusqu'à ce bureau.

Pour visiter virtuellement ce bureau d'information touristique :
<https://www.aixlesbains-rivieradesalpes.com/infos-pratiques/>





Le second bureau d'information touristique permanent Aix-les-Bains Riviera des Alpes est implanté au sein des locaux d'Aqualis, le centre d'interprétation du lac du Bourget, au **54, esplanade Jean Murguet, au Petit Port.**

Enfin, un bureau saisonnier est ouvert uniquement en période estivale **place Édouard Herriot, au Grand Port.** Cependant, une borne tactile à l'extérieur du bâtiment permet aux touristes de consulter toute l'année les informations touristiques du territoire.



AIX RIVIERA PASS SIMPLIFIE VOTRE SÉJOUR

Vous avez envie de voyager pratique et de profiter de nombreux avantages ?

Avec Aix Riviera Pass, plus besoin de sortir votre porte-monnaie, vos activités sont incluses dans votre carte !

Profitez de nombreuses gratuités et réductions, au choix sur 24h, 48h, 72h ou bien 3 semaines.

Pour l'achat d'un pass, bénéficiez d'activités offertes chez de nombreux prestataires touristiques à travers tout le territoire : visites, musée, casino, croisières, piscine, plage, petit train, etc. Mais aussi des réductions pour spectacles, visites guidées, cinéma, etc.

LES OFFRES ACCESSIBLES

Vous retrouverez dans les pages suivantes les hôtels, restaurants et prestataires de loisirs valorisant le tourisme handicap, sans pour autant avoir obtenu la marque « Tourisme & Handicap ». Nous vous recommandons vivement de bien prendre en compte les informations relatives à l'accessibilité inscrites dans la colonne de droite.

Attention : des modifications seront régulièrement apportées à cette rubrique pour en actualiser le contenu. Il est conseillé de privilégier la lecture de sa version numérique lorsque cela est possible.

LES TYPES D'ÉQUIPEMENTS



Restaurant



Musée



Culture



Hôtel



Cinéma



Camping



Aquarium



Croisière



Jeux/Casino



Pêche



Nautisme



Bibliothèque



Promenade



Plages



Patrimoine



RESTAURANTS ACCESSIBLES

CÔTÉ LAC			
Restaurants	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Brasserie Lille	Le Grand Port	04 79 63 40 00 contact@ brasserie-lille.fr	Accessible en autonomie
Chez les Filles (traditionnel)	Boulevard Robert Barrier - Esplanade du lac	06 66 79 30 54	Accessible en autonomie WC à proximité
Crêperie du port	5 place Édouard Herriot - Le Grand Port	04 79 63 47 31	Accessible en autonomie
Kubix (traditionnel)	173, avenue du Petit Port	04 79 63 06 00 info@ aquakub.com	Accessible en autonomie
L'Aquarium (brasserie)	1250, boulevard Robert Barrier Le Petit Port	04 79 53 26 22 contact@ brasserielaquarium. com	Accessible en autonomie
L'Atelier d'Élise (traditionnel)	45, boulevard Robert Barrier Le Grand Port	04 79 54 63 82 contact@atelier- delise.com	Accessible en autonomie
La Guinguette du Pont-Rouge (traditionnel)	151, avenue du Grand Port	04 79 52 05 35 resa@ guinguettepontrouge. com	Accessible en autonomie
La Plage (bistronomique)	6, avenue Daniel Rops	04 79 35 53 26 contact@ laplagedaix.com	Accessible en autonomie
Le Bistrot du Port (traditionnel)	2, boulevard Robert Barrier Le Grand Port	04 79 63 42 05 lebistrotduport. aixlesbains@ orange.fr	Accessible en autonomie
Le Chalet du lac (traditionnel)	Boulevard Robert Barrier Esplanade du lac	06 18 47 49 05	Accessible en autonomie WC à proximité

CÔTÉ LAC			
Restaurants	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Le For You (pizzeria)	8, avenue Daniel Rops	04 79 88 38 12 contact@leforyou.com	Accessible en autonomie
Le Green Café (traditionnel)	185, avenue du petit Port	06 85 42 26 46 contact@greencafe-minigolf.fr	Accessible en autonomie
Le Kubix	173, avenue du Petit Port	04 79 63 06 00 info@aquakub.com	Accessible en autonomie
Le Patio du lac (spécialités espagnoles)	239, allée promenade des bords du lac	06 50 35 22 03	Accessible en autonomie
Le Riva (pizzeria)	39, chemin des Bateliers	04 79 38 95 39 contact@restaurant-leriva.com	Accessible en autonomie
Les Délices d'Adelphia (traditionnel)	215, boulevard Barrier	04 79 88 72 72 resto@adelphia-hotel.com	Accessible en autonomie
Les Quais (brasserie)	Place Édouard Herriot Le Grand Port	04 79 63 40 00	Accessible en autonomie
Les Voiles (traditionnel)	Place Édouard Herriot Le Grand Port	04 79 54 79 33	Accessible en autonomie
McDonald's (restauration rapide)	7, avenue Daniel Rops	04 79 34 05 84	Accessible en autonomie
Ô lac gourmand (traditionnel)	Boulevard Robert Barrier Esplanade du lac	06 47 75 77 86	Accessible en autonomie WC à proximité
Ôlive (pizzeria)	233, allée promenade des bords du lac	04 79 54 53 34 pizzeria.olive@orange.fr	Accessible en autonomie
Skiff Pub (brasserie)	7, place Édouard Herriot Le Grand Port	04 79 63 41 00	Accessible en fauteuil roulant avec aide

CÔTÉ VILLE			
Restaurants	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Aix di Napoli (restauration rapide)	103, boulevard Wilson	04 79 54 54 54	À emporter. Accessible en autonomie.
Aixpérience	1, avenue de Tresserve	04 79 63 03 22 fabian750@live.fr	Accessible en autonomie
Aixpress Kebab	8, rue des Bains	04 57 34 36 88	Accessible en autonomie
Aixpress Pizza	6, rue des Bains	04 79 61 12 62	Accessible en autonomie
A Modo Mio (spécialités italiennes)	8, rue Henry Murger	09 51 05 75 82 contact@a-modio-mio.fr	Accessible sauf en fauteuil roulant
Auberge de Saint-Simond (traditionnel)	130, avenue de Saint-Simond	04 79 88 35 02 auberge@saintsimond.com	Accessible en autonomie
Au Clos des Bauges (traditionnel)	414, rue de Genève	04 79 35 35 35	Accessible en autonomie
Auguste	390, rue de Genève	09 83 32 56 75 contact@auguste-aixlesbains.fr	Accessible en autonomie
Au Tillet gourmand (petite restauration)	170, avenue du Petit Port	06 18 97 44 04	Accessible en autonomie
Bioz et Flo (bistronomique)	111, avenue de Marlioz	04 79 61 79 10 h2945-fb1@accor.com	Accessible en autonomie
Brasserie des 2L	1, boulevard de Russie	04 79 35 10 81	Accessible en autonomie
Café des Bains (brasserie)	9, rue des Bains	04 79 34 89 36 bruno.trehu@sfr.fr	Accessible en autonomie 
Cafétéria le Café	Centre commercial Le Marlioz - Rue Clément Ader	04 79 35 23 81 d.bourreux@dbmail.com	Accessible en autonomie

CÔTÉ VILLE

Restaurants	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Carré d'As (traditionnel)	200, rue du Casino	04 79 35 03 57	Accessible en autonomie
Casa Gianotti (pizzeria)	8, avenue Marie de Solms	04 79 61 07 67	Accessible sauf en fauteuil roulant
Chez Fanny (traditionnel)	102, rue de Genève	04 79 35 07 67	Accessible uniquement en terrasse pour fauteuil roulant 
Come A Casa (pizzas et burgers)	27, avenue Charles de Gaulle	04 79 34 82 45	Accessible en autonomie 
Côté court (traditionnel)	84, avenue de Marlioz	04 57 34 46 44 cotecourtensis@gmail.com	Accessible en autonomie
Crêperie des Alpes	4, rue Albert 1 ^{er}	04 79 61 36 85 lacreperiedesalpes@gmail.com	Accessible en autonomie 
D.Pizzas (pizzeria)	14, avenue du Petit Port	04 79 34 72 42	Accessible en autonomie
El Toro (spécialités espagnoles)	6, rue de la Dent du Chat	06 89 65 23 42 eltoroaix@gmail.com	Accessible sauf en fauteuil roulant
Exa-Café Familles (petite restauration)	77, allée le Grand Passage	06 72 33 04 48 exacafefamilles@gmail.com	Accessible en autonomie
Gaufrement Concept Store (petite restauration)	1, rue des Bains	06 13 85 26 20	Accessible uniquement en terrasse pour fauteuil roulant 
Golden Tulip (traditionnel)	16, avenue Charles de Gaulle	04 79 34 19 19 reservation@goldentulipaixlesbains.com	Accessible en autonomie

CÔTÉ VILLE			
Restaurants	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
L'Alchimiste (traditionnel)	16, avenue Charles de Gaulle	04 79 34 19 03 reservation@ goldentulipaixlesbains. com	Accessible en autonomie
L'Arbre à Palabres (pizzeria)	12, place du Revard	04 79 88 39 37 resapalabres@ gmail.com	Accessible en autonomie
L'Ardoise (traditionnel)	20, rue des Bains	04 79 54 76 84	Accessible sauf en fauteuil roulant
L'Écuelle (spécialités savoyardes)	5, rue Albert 1 ^{er}	04 79 35 26 64	Accessible en autonomie
L'Estrade (traditionnel)	1, avenue de Marlioz	04 79 34 20 20 estrade@ restaurant-aix-les- bains	Accessible en autonomie
L'Évasion (traditionnel)	12, rue des Bains	04 79 61 38 16	Accessible sauf en fauteuil roulant
L'Évidence (traditionnel)	5, avenue de Verdun	04 79 61 66 60	Accessible en autonomie
L'Insolite (Bar à vin, petite restauration, soirées à thème)	Rue Haldiman	09 83 40 76 62	Accessible en autonomie. Accès par l'entrée du Casino.
L'Intemporel (traditionnel)	440, rue de Genève	04 56 57 12 75 lintemporel.73@ gmail.com	Accessible en autonomie
La Balançoire By La Bicyclette Rose (petite restauration)	9, place Carnot	04 79 54 59 56 brunchalabalancoire@ gmail.com	Accessible uniquement en terrasse pour fauteuil roulant 
La Cantine à papa (pizzas et burgers)	7, place Carnot	04 79 61 29 93 lacantineapapa@ gmail.com	Accessible en autonomie

CÔTÉ VILLE

Restaurants	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
La Caravelle (pizzeria)	467, boulevard Wilson	04 79 35 08 96 lacaravellerestaurant73@gmail.com	Accessible sauf en fauteuil roulant
La Croisette (traditionnel)	80, square du Temple de Diane	04 79 35 09 73	Accessible en fauteuil roulant avec aide 
La Dent du Chat (traditionnel)	15, montée de Marlioz	04 79 88 62 62	Accessible en autonomie
La Mangerie (petite restauration)	Kiosque 4 - avenue Lord Revelstoke	07 72 34 26 87 lamangeriedaix@gmail.com	Accessible en autonomie 
La Marmite (traditionnel)	10, avenue de Saint-Simond	04 56 57 15 44 lamarmiteaix@gmail.com	Accessible en fauteuil roulant avec aide
La Mia Pizza (pizzeria)	910, avenue Franklin-Roosevelt	04 79 53 18 06	Accessible en autonomie
La Potinière (petite restauration)	7, place des Thermes	04 79 35 97 19	Accessible en autonomie
La Promenade (traditionnel)	430, rue de Genève	04 79 34 12 00	Accessible en fauteuil roulant avec aide 
La Rotonde (traditionnel)	7, Square Jean Moulin	04 79 35 00 60	Accessible en autonomie
Le 4.21 (brasserie)	400, rue de Genève	04 79 35 10 64	Accessible en terrasse en fauteuil roulant 
Le 59 (gastronomique)	59, rue du Casino	04 56 57 11 96	Accessible en fauteuil roulant 
Le Borsalino (pizzeria)	453, boulevard Wilson	04 79 34 67 29	Accessible sauf en fauteuil roulant
Le Campa (brasserie)	11, place du Revard	04 79 35 04 96 lecampa.aix@gmail.com	Accessible en autonomie

CÔTÉ VILLE			
Restaurants	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Le Chalet (traditionnel)	191, avenue de Saint-Simond	04 79 34 53 20	Accessible en autonomie
Le Chantemerle (traditionnel)	43, chemin des Simons	04 79 88 05 15	Accessible en autonomie
Le Comptoir de l'Église (traditionnel)	10, rue Davat	04 79 35 61 55	Accessible sauf en fauteuil roulant
Le Passé (pizzeria)	6, rue du Dauphin	04 79 88 30 88	Accessible sauf en fauteuil roulant
Le QG (brasserie)	2, avenue des Fleurs	04 79 61 33 33	Accessible avec aide en fauteuil roulant 
Le Rouet (spécialités savoyardes)	543, boulevard Wilson	04 79 61 00 87 restaurant. lerouet.73@ gmail.com	Accessible en fauteuil roulant 
Le Tassili (couscousserie)	11, avenue d'Annecy	04 56 39 12 66	Accessible sauf en fauteuil roulant
Le Vintage (bar à vin, petite restauration)	13, Rue Albert 1 ^{er}	04 79 61 05 04	Accessible en autonomie
Léo-Paul / Le Baroque (gastronomique)	2, avenue de Tresserve	04 79 34 00 31 grandhotelduparc@ gmail.com	Accessible en autonomie
Les Chapotins (petite restauration)	7, avenue de Tresserve	04 56 39 10 10 leschapotins@ yahoo.com	Accessible en fauteuil roulant avec aide 
Les Voûtes (pizzeria)	6, avenue Charles de Gaulle	04 79 35 07 21	Accessible en autonomie
Little Buddha (asiatique)	345, boulevard Wilson	04 79 35 93 46	Accessible en autonomie

CÔTÉ VILLE			
Restaurants	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Madéluce (bistronomique)	4, rue Albert 1 ^{er}	04 79 34 43 90	Accessible en fauteuil roulant uniquement en terrasse 
Mélo die gourmande (traditionnel)	28, avenue du Petit Port	04 79 61 05 12	Accessible en autonomie 
Molto Bene (pizzeria)	640, boulevard Lepic	09 72 85 80 57	Accessible en autonomie
Monsieur Madame (burgers)	10, place Clemenceau	09 81 09 30 91	Accessible en autonomie 
Ô Terreaux (bistrot lyonnais)	4, avenue de Verdun	04 79 53 34 68 bistrot@oterreaux.fr	Accessible en autonomie 
Okkido Sushi (japonais)	17, place Clemenceau	04 79 52 36 78	Accessible sauf en fauteuil roulant
Pizz'adria (pizzeria)	85, avenue de Marlioz	04 79 35 58 65	Accessible en autonomie 
Pub Le Davy's (brasserie)	350, rue de Genève	04 79 34 53 20	Accessible en autonomie
Restaurant du golf (traditionnel)	95, avenue du Golf	04 79 61 23 35	Accessible en autonomie
Sunset café (traditionnel)	2, rue Albert 1 ^{er}	04 79 34 22 47	Accessible en autonomie 



AUBERGE DE JEUNESSE ET CAMPINGS ACCESSIBLES

CÔTÉ LAC			
Lieux	Adresse	Téléphone/ mail	Accessibilité
Auberge de jeunesse	4, promenade du Sierroz	04 79 88 32 88 aix-les-bains@fujaj.org	Accessible en autonomie
Camping international du Sierroz ***	Boulevard Robert Barrier	04 79 61 89 99 camping@aixlesbains-rivieradesalpes.com	Accessible en autonomie + 1 mobil home adapté PMR
Camping du pêcheur **	160, avenue du Petit Port	06 81 16 79 75 info@campingpecheuraixlesbains.com	Accessible en autonomie



HÔTELS ET RÉSIDENCES DE TOURISME ACCESSIBLES

CÔTÉ LAC			
Hôtels	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Best Western Aquakub ***	173, avenue du Petit Port	04 79 63 06 00 info@aquakub.com	Accessible en autonomie + 1 suite familiale PMR et 1 chambre standard PMR
Hôtel Marina Adelpia ****	215, boulevard Robert Barrier	04 79 88 72 72 info@adelpia-hotel.com	Accessible en autonomie + 1 chambre PMR
L'Iroko ***	Place Édouard Herriot - Le Grand Port	04 79 63 40 95 iroko@hotel-aixlesbains.com	Accessible en autonomie + 1 chambre PMR
Residhotel Azuréea	159, avenue du Petit Port	04 79 34 67 55 azurea@hometimeshotel.com	Accessible en autonomie + 2 appartements PMR

CÔTÉ VILLE			
Hôtel	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Auberge Saint-Simond ***	130, avenue de Saint-Simond	04 79 88 35 02 auberge@ saintsimond.com	Accessible en autonomie + 2 chambres PMR
Golden Tulip ****	16, avenue Charles de Gaulle	04 79 34 19 19 reservation@ goldentulipaixlesbains.com	Accessible en autonomie + 4 chambres PMR
Grand Hôtel du Parc ***	28, rue de Chambéry	04 79 61 29 11 grandhotelduparc@ gmail.com	Accessible en autonomie + 2 chambres PMR
Hôtel Annapolis **	60, avenue Marie de Solms	04 79 35 56 05	Accessible sauf en fauteuil roulant
Hôtel Broisin	10, ruelle du Revet	04 58 17 64 65	Accessible sauf en fauteuil roulant
Hôtel de la Couronne **	7, rue Albert 1 ^{er}	04 79 88 85 43 info@hotel-couronne.com	1 chambre accessible en fauteuil roulant avec aide
Hôtel de la Gare **	345, boulevard Wilson	04 79 54 75 80	Accessible sauf en fauteuil roulant
Hôtel de la Grotte **	6, boulevard Berthollet	04 79 88 95 94 info@hotel-delagrotte.com	Accessible sauf en fauteuil roulant
Hôtel des Alpes **	11, rue de Chambéry	04 79 61 00 69 hotel-des-alpes@ outlook.com	2 chambres PMR
Hôtel des Bains **	2, rue Georges 1 ^{er}	04 79 61 40 66 contact@ hoteldesbains-aixlesbains.com	Accessible sauf en fauteuil roulant
Hôtel des Eaux **	6, boulevard des Côtes	04 79 61 13 87 reservation@ hoteldeseaux.fr	Accessible sauf en fauteuil roulant
Hôtel Ibis styles Domaine de Marlioz **	111, avenue de Marlioz	04 79 61 77 77 h2944@accor.com	Accessible en autonomie + 3 chambres PMR

CÔTÉ VILLE			
Hôtel	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Hôtel Le Mercure Domaine de Marlioz ****	111, avenue de Marlioz	04 79 61 79 7- h2945@accor. com	Accessible en autonomie + 3 chambres PMR
Hôtel Le Savoy **	21, avenue Charles de Gaulle	04 79 35 13 33 info@hotel- savoy-aixlesbains. com	Accessible sauf en fauteuil roulant
Le Campanile ***	34 avenue du Golf	04 79 61 30 66 aixlesbains@ campanile.fr	Accessible en autonomie, 3 chambres PMR
Le Carré d'Aix **	94, rue du Casino	04 79 35 13 89	Accessible + 1 chambre PMR sauf en cas de handicap moteur
Les loges du Park ***	Rue Jean Louis Victor Bias	04 79 35 74 74 info@ logesdupark.fr	Accessible en autonomie + 4 appartements PMR
Les Suites du lac	81, route de Saint- Innocent	04 79 63 59 18 lessuitesdulac@ orange.fr	Accessible sauf en fauteuil roulant
Petit Hôtel *	7, rue du Bain Henri IV	04 79 88 95 94 info@hotel- delagrotte.com	Accessible sauf en fauteuil roulant
Urban Hotel ***	1, avenue de Marlioz	04 79 34 20 20 reception@ urban-hotel.fr	Accessible en autonomie
Villa Marlioz Vacances Bleues ***	15, montée de Marlioz	04 79 88 62 62 villamarlioz@ vacancesbleues.fr	Accessible en autonomie, 3 chambres PMR



 Aqualac



À DÉCOUVRIR AU LAC DU BOURGET

Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Aqualac (centre aquatique et plage) Aix-les-Bains	Avenue Daniel Rops	04 79 61 48 80 aqualac@grand- lac.fr	Accessible en autonomie. 2 hippocampes à disposition pour l'accès au lac.
Aqualis (centre d'interprétation du lac du Bourget) Aix-les-Bains	52, esplanade Jean Murguet Le Petit port	04 79 70 64 69 info@aqualis- lacdubourget.fr	Accessible en autonomie
Centre de Pêche du lac du Bourget Aix-les-Bains	179, avenue du Petit Port	04 56 57 30 30 06 14 32 42 04 contact@centre- de-peche.fr	Accessible sauf en fauteuil roulant
Plage de Châtillon Chindrieux	D56	04 79 35 00 51 contact@ grand-lac.fr	Accessible avec aide
Plage de la Chatière Conjux	83, chemin de la Chatière	04 79 35 00 51 contact@ grand-lac.fr	Accessible en autonomie
Plage de la Pointe de l'Ardre Brison-Saint- Innocent	Boulevard Gaston Mollex	04 79 35 00 51 contact@ grand-lac.fr	Accessible avec aide. 1 hippocampe à disposition pour l'accès au lac.

Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Plage des Mottets Viviers-du-Lac	Boulevard Jean Charcot - D1201 (sens Aix-les-Bains > Chambéry)	04 79 35 00 51 contact@grand-lac.fr	Accessible en autonomie. WC et douche adaptés. 1 hippocampe pour l'accès au lac.
Plage du Lido Tresserve	Boulevard Jean Charcot - D1201 (sens Aix-les-Bains > Chambéry)	04 79 35 00 51 contact@grand-lac.fr	Accessible en autonomie. WC et douche adaptés.
Plage du Rowing Aix-les-Bains	Boulevard Jean Charcot	04 79 35 00 51 contact@grand-lac.fr	Accessible en autonomie. WC et douche adaptés.
Plage municipale du Bourget-du-Lac	Boulevard Ernest Coudurier	04 79 35 00 51 contact@grand-lac.fr	Accessible en autonomie. WC et douche adaptés.
Pour s'informer sur les plages : https://grand-lac.fr/ports-plages/plages/decouvrir-nos-plages/			



THERMALISME ET REMISE EN FORME

Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Aqualioz Institut et spa	Villa Marlioz 15, montée de Marlioz	04 79 88 62 62 villamarlioz@vacancesbleues.fr	Accessible en autonomie
Domaine de Marlioz Spa Nuxe	111, avenue de Marlioz	04 79 61 78 78 h2945-TH2@accor.com	Accessible en autonomie
Hôtel Marina Adelpia Centre bien-être et spa	215, boulevard Robert Barrier	04 79 88 72 73 spa@adelphia-hotel.com	Accessible en fauteuil roulant avec aide
La Parenthèse Spa et centre de bien-être	16, avenue Charles de Gaulle	04 79 34 19 00 contact@spalaparenthese.com	Accessible en autonomie
Thermes Chevalley Spa thermal	10, route du Revard	04 79 35 68 66 aixlesbains@valvital.fr	Accessible en autonomie



^ Vue sur la ville depuis le Bois Vidal



LES BALADES ET BELVÉDÈRES ACCESSIBLES



LES BALADES			
Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Promenade confort Bois Vidal	Boulevard de la Roche du Roi Chemin Honoré de Balzac Aix-les-Bains	04 79 88 68 00 accueil@aixlesbains-rivieradesalpes.com	Balade très agréable dans un parc proche du centre-ville avec des espaces de rencontre et un belvédère. Être de préférence accompagné. Accessible en fauteuil roulant électrique, après contrôle de la charge. Pente supérieure à 5 %. Place PMR sur le parking chemin Honoré de Balzac. Handicap visuel : se renseigner à l'OTI pour des visites en binômie (bénévoles AVH).
Promenade confort Jardin vagabond	Baie de Mémard Aix-les-Bains	04 79 88 68 00 accueil@aixlesbains-rivieradesalpes.com et jardin.vagabond73@gmail.com	Espace naturel préservant la faune et la flore. Parking recommandé au Grand Port pour accès par le chemin du fil de l'eau. Possibilité de parking également au bout du chemin de Mémard.

Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Promenade confort Chemin lacustre	Départ de la plage du Rowing à Aix-les-Bains en direction de la plage des Mottets	04 79 88 68 00 accueil@ aixlesbains- rivieradesalpes. com	Accessible en autonomie. Balade très agréable le long du lac du Bourget.
Promenade confort Les Mottets	Plage des Mottets Viviers-du-Lac	04 79 88 68 00 accueil@ aixlesbains- rivieradesalpes. com	Accessible en autonomie

LES BELVÉDÈRES			
Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
La Chambotte	Saint-Germain-la-Chambotte	04 79 88 68 00 accueil@ aixlesbains- rivieradesalpes. com	À la chapelle, prendre la route qui monte, sur la droite en arrivant de Chindrieux sur sur la gauche en arrivant de Saint-Germain-la-Chambotte. WC proches au restaurant.
La Chapelle de l'Étoile Belvédère communal Restaurant le Coin du bois	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	04 79 88 68 00 accueil@ aixlesbains- rivieradesalpes. com	Sur la route reliant la Chapelle du Mont du Chat à Ontex et l'Abbaye d'Hautecombe.
Le Revard	Départ d'Aix-les-Bains, direction Le Revard - Les Déserts	04 79 88 68 00 accueil@ aixlesbains- rivieradesalpes. com	Accessible en autonomie. WC publics sur la route menant au belvédère.
Ontex Grumeau	Direction Saint-Pierre-de-Curtille D914	04 79 88 68 00 accueil@ aixlesbains- rivieradesalpes. com	Belvédère situé sur la route qui fait le tour du lac. WC publics.



^ Maison des arts et de la jeunesse

CULTURE ET DIVERTISSEMENTS

Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
 Arc de Campanus	Place Maurice Mollard	04 79 88 68 00 accueil@aixlesbains-rivieradesalpes.com	Accessible en autonomie
 Bibliothèque municipale Lamartine	2, rue Lamartine	04 79 61 29 40 bibliotheque@aixlesbains.fr	Accessible en autonomie. Automatisation de la porte d'entrée en cours.
 Casino Grand Cercle	200, rue du Casino	04 79 35 16 16 sortir@casinograndcercle.com	Accessible en autonomie. Machines à sous et jeux de table.
 Casino Poker Bowl	8, avenue Daniel Rops	04 79 34 44 00 carre@pokerbowl.fr	Accessible en autonomie. Machines à sous et jeux de table et pistes de bowling.

Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
 <p>Centre culturel et des congrès André Grosjean</p>	Rue Jean Monard	<p>04 79 88 09 99 billet.spectacle@aixlesbains-rivieradesalpes.com pensez à consulter la programmation en cours sur le site : www.spectacles.aixlesbains-rivieradesalpes.com</p>	Accessible en autonomie
 <p>Cinéma Les Toiles du lac</p>	14, avenue Daniel Rops	<p>04 79 35 10 00 www.lestoiledulac.com</p>	Accessible en autonomie. Multiplexe 8 salles. Boucle magnétique, Audiodescription système Twavox. Partenaire de Cinéma différence.
 <p>Cinéma Victoria</p>	36, avenue Victoria	<p>07 79 35 10 00 www.cinemavictoria.fr</p>	Accessible en autonomie
 <p>Conservatoire de musique et d'art dramatique</p>	5, boulevard de Paris	<p>04 79 88 00 54 conservatoire@aixlesbains.fr</p>	Accessible en autonomie. Pratique adaptée aux handicaps avec des enseignants formés.
 <p>Hippodrome de Marlioz Courses hippiques</p>	525, rue Pierre Favre	<p>04 79 61 40 04 secretariat@courses-aix-les-bains.com https://courses-aix-les-bains.com</p>	Accessible en autonomie 

Lieux	Adresse	Téléphone/mail	Accessibilité
Maison des arts et de la jeunesse	4, rue Vaugelas	04 79 88 94 97 mjc@mjcaix.fr	Accessible en autonomie
Maison des associations	25, boulevard des anglais	04 79 88 13 41 associations@aixlesbains.fr	Accessible en autonomie
 Musée Faure	10, boulevard des Côtes	04 79 61 06 57 museefaure@aixlesbains.fr Service Ville d'art et d'histoire : 04 79 34 74 93	Accessible en autonomie. Labellisé Tourisme & Handicap. Oeuvres adaptées aux personnes souffrant de déficience visuelle et/ou mentale à disposition sur demande.
 Théâtre de Verdure	Parc des Thermes	04 79 88 68 00 accueil@aixlesbains-rivieradesalpes.com	Accessible en autonomie 
 Théâtre du Casino Grand Cercle	200, rue du casino	04 79 88 09 99 billet.spectacle@aixlesbains-rivieradesalpes.com pensez à consulter la programmation en cours sur le site : www.spectacles.aixlesbains-rivieradesalpes.com	Accessible en autonomie



Visites guidées

Départ de l'Office de tourisme

04 79 88 68 00

[accueil@
aixlesbains-
rivieradesalpes.com](mailto:accueil@aixlesbains-rivieradesalpes.com)

[www.aixlesbains-
rivieradesalpes.
com](http://www.aixlesbains-rivieradesalpes.com)

Musée Faure, Casino Gd Cercle, Bulles d'Histoire Romaine et du Casino, Portraits de Femmes, Aix dans la Littérature, Aix Romantique, Sierroz, Bords du Lac (Réservation à L'Office de Tourisme).

Vous avez également la possibilité de réserver chaque année votre participation à divers événements pour animer votre séjour. Informez-vous sur la programmation auprès de l'Office de tourisme intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes :

 **04 79 88 68 00** /  accueil@aixlesbains-rivieradesalpes.com

LA PRATIQUE SPORTIVE

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



^ Le golf

Lieux	Adresse	Téléphone/ mail	Accessibilité
Base d'aviron	22, avenue Daniel Rops	04 79 88 12 07 ou 06 74 13 98 43 avironaix@gmail.fr http://avironaix.fr	Accessible au lac. Tank à ramer : ergomètres accessibles. Vestiaires inaccessibles. 
Base de plongée	Chemin de la Roselière Baie de Mémard	04 79 63 46 13 www.cpalb.fr	Accessible au lac 
Base de voile	Club house Le Grand Port	04 79 34 10 74 www.cnva.com	Accessible au lac. Potence d'accès aux bateaux. WC extérieurs accessibles.

Lieux	Adresse	Téléphone/ mail	Accessibilité
Boulodrome Charles Benamou	Rue des Prés-Riants	04 79 35 08 72 aix-les-bains@fuaj.org	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Centre aquatique Aqualac et plage (Grand Lac)	Place Daniel Rops	04 79 61 48 80 aqualac@grand-lac.fr https://grand-lac.fr/sportsloisirs/aqualac	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Centre équestre	225, rue Pierre Favre	06 22 03 16 35 ou 07 68 12 91 26 https://ce-aix-les-bains.wixsite.com/ce-aix-les-bains	Équipements sportifs accessibles 
Complexe gymnique	62, boulevard Pierpont Morgan	04 79 61 44 24 craix.ffgym@wanadoo.fr http://www.ugaix.com	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Espace Puer (Accueil de loisirs)	Chemin des Teppes	04 79 63 22 01	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Golf international 18 trous	Avenue du Golf	04 79 61 23 35 info@golf-aixlesbains.com www.golf-aixlesbains.com	Équipements sportifs et sanitaires accessibles. Pas de matériel adapté à disposition.
Gymnase des Prés-Riants	Rue des Prés-Riants	04 79 35 32 05	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Gymnase Jean-Marie Bernascon	31, rue des Prés-Riants	04 79 35 06 47	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Gymnase du collège de Marlioz	Chemin des Burnet	04 79 61 13 55	Équipements sportifs et sanitaires accessibles

Lieux	Adresse	Téléphone/ mail	Accessibilité
Gymnase du lycée de Marlioz	Chemin des Burnet	04 79 61 13 55	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Gymnase Garibaldi	Boulevard Garibaldi	04 79 88 49 44	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Halle des sports d'Aix Marlioz	Chemin du Lycée	04 79 61 13 55	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Salle d'escrime et de karaté	Chemin du Lycée	04 79 61 13 55	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Salle Sainte-Bernadette	Boulevard de la Roche du Roi	06 59 36 18 99 ascmarlioz@gmail.com	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Stade Jacques Forestier	Rue Joseph Mottet	04 79 35 30 86	Équipements sportifs et 462 places dans les tribunes (<i>situées à l'est du terrain d'athlétisme</i>) accessibles. Une salle de réception et sanitaires accessibles.
Tennis club	Avenue du Général Ferrié	04 79 88 34 34 tennisclubaix@gmail.com https://tennis-aixlesbains.fr	Équipements sportifs et sanitaires accessibles
Terrain synthétique de Garibaldi	Chemin des Teppes		Équipements sportifs et sanitaires accessibles

L'ANNUAIRE DES CLUBS ET ASSOCIATIONS DE SPORT ADAPTÉ

Clubs Associations	Situation de handicap	Adresse Téléphone/mail	Accessibilité
Aix football club Section sport adapté	Visuel - Auditif Mental	Chemin des teppes 04 79 88 34 30 aixfootballclub@gmail.com https://aix-football-club.footeo.com	Local accessible
Aix'N Ride (ski nautique)	Moteur Psychique Auditif - Mental	Chemin de la Roselière 06 46 65 31 81 www.aixnride.fr	Accessible avec aide 
Ashtanga yoga Aix (AYA)	Visuel - Auditif	Maison des associations 25, boulevard des Anglais 04 79 88 34 30 ashtanga.yoga.aix@gmail.com http://ashtanga-yoga-aix.fr	Local accessible
Athlétique sport aixois (ASA) Section sport adapté	Moteur Psychique Auditif - Visuel Mental	3, rue Lamartine 06 21 28 08 96 contact@asathle.org http://www.asathle.org	Locaux accessibles, rampe d'accès.
Centre équestre Section sport adapté	Psychique Auditif - Visuel Mental	225, rue Pierre Favre (derrière Géant Casino) 06 22 03 16 35 ou 07 68 12 91 26 fabriceducruet@hotmail.fr ce-aix-les-bains.wixit.com	Locaux accessibles
Cercle d'escrime d'Aix-les-Bains	Moteur Psychique Auditif - Visuel Mental	Halle des sports d'Aix Marlioz 120, chemin du Lycée 06 07 52 08 39 www.escrime-aixlesbains.fr	Local accessible

Clubs Associations	Situation de handicap	Adresse Téléphone/mail	Accessibilité
Club de natation d'Aix en Savoie Section handisport Athlète handisportif : Benjamin Marion	Moteur Psychique Auditif - Visuel mental	Centre aquatique Aqualac Avenue Daniel Rops 06 17 13 49 07 nagepolocnas73@sfr.fr clubnatationaixensavoie.wordpress.com	Locaux accessibles, rampe d'accès.
Club des sports Aix-Revard Fauteuil ski	Moteur - Mental	1, rue Jean Monard 04 79 88 46 80	Local accessible
Club nautique voile d'Aix-les-Bains (CNVA)	Moteur Auditif - Visuel Mental	Boulevard Robert Barrier Le Grand Port 04 79 34 10 74 info@cnva.com www.cnva.com	Local accessible
1^{ère} Compagnie de Tir à l'Arc Section handisportive		Halle des sports d'Aix Marlioz G4 06 11 78 52 04 jd.challot@orange.fr www.aixtiralarc.net	Local accessible
Éducation physique et gymnastique volontaire - Aix-les-Bains (E.P.G.V)	Mental	Salle Jean Rubaud 6, rue Vaugelas 04 79 34 21 93 (le jeudi de 18h à 19h) gym.vol.aix@wanadoo.fr www.gvaixlesbains.fr	Locaux accessibles
Entente nautique aviron Section handisport Athlète handisportif : Jérôme Hamelin	Moteur Psychique Auditif Visuel - Mental	22 avenue Daniel Rops 73100 Aix-les-Bains 04 79 88 12 07 ou 06 74 13 98 43 avironaix@gmail.fr http://avironaix.fr	Locaux accessibles. Vestiaires inaccessibles. 

Clubs Associations	Situation de handicap	Adresse Téléphone/mail	Accessibilité
France boxe Aix-les-Bains Section sport adapté	Moteur Psychique Auditif Visuel - Mental	Dojo - 1445, boulevard Lepic 04 79 35 09 17 ou 06 22 04 60 72 teamfontanel@free.fr www.franceboxeaixlesbains.com	Local accessible
Golf club Aix-les-Bains Riviera des Alpes	Visuel avec aide	95, avenue du Golf 04 79 61 23 35 info@golf-aixlesbains.com http://www.golf-aixlesbains.com	Accessible
Handball club d'Aix en Savoie (HBCA)	Moteur - Mental	7, rue des Prés-Riants 04 79 88 45 50 hbca73@wanadoo.fr www.hbca-73.com	Place de parking aménagée à proximité. Vestiaires et WC accessibles.
Handisport club du bassin aixois (HCBA)	Visuel - Auditif	Maison des associations 25, boulevard des Anglais 06 08 31 72 07 handi.club@gmail.com	Locaux accessibles
Hosukwan	Moteur Psychique Auditif	Halle des sports d'Aix Marlioz G4 contact@hosukwan.com https://hosukwan.com/	Locaux accessibles. Rampe d'accès.
Union gymnique Aix-les-Bains (UGA) Section handisportive en lien avec l'AFP	Moteur Psychique Auditif - Visuel Mental	62, bd Pierpont Morgan 04 79 61 44 24 craix.ffgym@wanadoo.fr http://www.ugaix.com	Locaux accessibles
Tennis club Athlètes handisportifs	Moteur Psychique Auditif - Mental	84, avenue de Marlioz 04 79 88 34 34 tennisclubaix73@gmail.com https://tennis-aixlesbains.fr	Locaux accessibles

LES AMBASSADEURS AIXOIS HANDISPORT



Jordan BROISIN - ski handisport

Handisport Lyonnais

Palmarès : Jordan est champion de France en super G en 2016 et en skicross en 2018.

Objectifs : Son objectif est de décrocher une médaille aux prochains jeux paralympiques de Pékin en 2022.



Jérôme HAMELIN - aviron handisport

Entente nautique aviron

Palmarès : Jérôme fait partie de l'équipe de France Handi.

Il est champion de France 2018 et vice-champion 2019.

Il a obtenu une médaille de bronze au championnat du monde en 2019.

En 2021, il est devenu en aviron handisport indoor champion de France et médaillé de bronze aux championnats du monde.



Club de natation d'Aix en Savoie

Benjamin MARION, a participé au **MEETING NATIONAL NATATION HANDISPORT** ce 20 mars 2021 à St Etienne en Bassin de 50 m.

Tous les clubs de France ont répondu présents en engageant leurs meilleurs nageurs se confrontant ainsi aux nageurs du «Pôle France» et «Équipe de France» certains étant sélectionnés pour les JO de Tokyo.

Benjamin s'est illustré en terminant 1^{er} de sa série 100 brasse , il améliore sa meilleure performance de plus de 4 secondes et termine 6^{ème} au classement général.

Sur le 100 nage libre, il améliore sa meilleure performance de 2 secondes, se classe 4^{ème} de série et 9^{ème} au classement général.



Des résultats de Benjamin qui lui permettront de préparer les prochaines échéances :

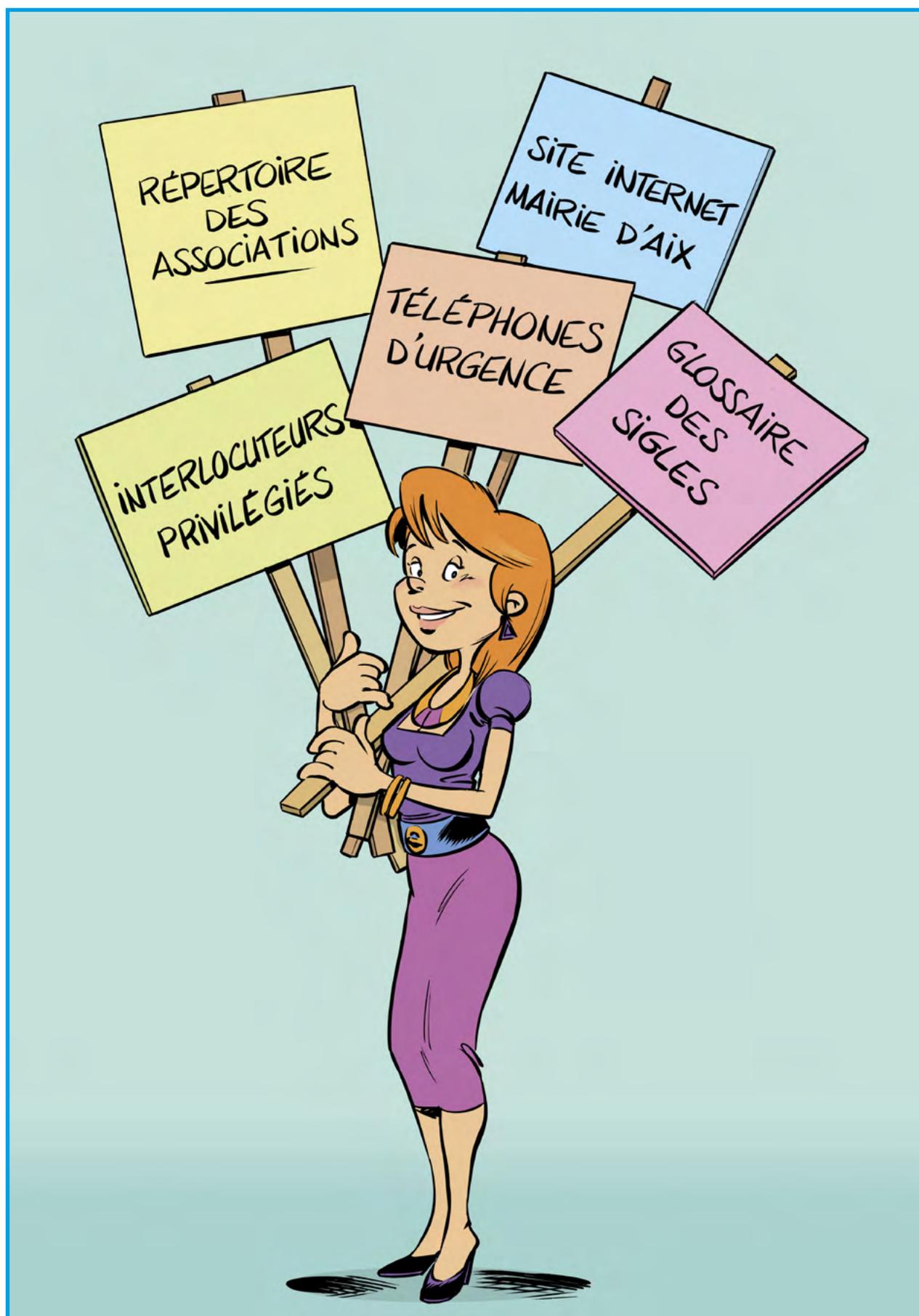
- Championnat de France Jeune **Sport Adapté** Bassin 25 m du 18 au 20 mai à Poitiers
- Championnat de France **Handisport** Bassin 50 m le 29 et 30 mai à Limoges
- Championnat de France **Sport Adapté** Bassin 50 m du 17 au 20 juin à Vichy.

Palmarès : en 2019, en sport adapté, il remporte 5 podiums dont 3 médailles d'or et 2 records de France.

Objectifs : en sport adapté, il souhaite obtenir un podium au niveau nationale, un titre en championnat de France juniors et en championnat de France sénior ainsi qu'une intégration en équipe de France.

En handisport, Benjamin aimerait être qualifié pour les championnats de France petit et grand bassin et bien sur participer aux jeux olympiques de 2024 à Paris.

LES ANNEXES



LE GLOSSAIRE DES SIGLES

SIGLES	SIGNIFICATION
AAH	Allocation pour adultes handicapés
AC	Allocation compensatrice
ACTP	Allocation compensatrice tierce personne
AEEH	Allocation d'éducation pour enfant handicapé
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ASI	Allocation supplémentaire d'invalidité
CAF	Caisse d'allocations familiales
CDA ou CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
MSA	Mutualité sociale agricole
PPC	Plan personnalisé de compensation
PC ou PCH	Prestation de compensation du handicap
RQTH	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO SOCIAUX ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SCOLAIRES

SIGLES	SIGNIFICATION
CAMPS	Centre d'action médico-social précoce
CLIS	Classe d'intégration scolaire
CMP	Centre médico-psychologique
ESAT	Établissements et service d'aides par le travail
FAM	Foyer d'accueil médicalisé - Foyer de vie Foyer occupationnel Foyer d'hébergement
GEM	Groupes d'entraide mutuelle
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maison d'accueil spécialisé
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées
SAVS	Service d'accompagnement à la vie scolaire
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SSAD	Service de soins et d'aide à domicile



^ La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS

La CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie)

657, boulevard Wilson - 73100 Aix-les-Bains - Tél. 36 46

La CAF (Caisse d'allocations familiales)

657, boulevard Wilson - Section de la sécurité sociale

73100 Aix-les-Bains - Tél. 08 10 25 73 10 - Site internet : www.caf.fr



^ Le Centre hospitalier Métropole Savoie

La MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) et la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

110, rue Sainte-Rose - 73000 Chambéry - Tél. 04 79 75 39 60

Site internet : www.mdph73.fr

Le CCAS (Centre communal d'action sociale)

6, rue des Prés-Riants - Le Zénith 2^e étage - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 35 61 13 - Email : ccas@aixlesbains.fr

Le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale)

6, rue des Prés-Riants - Le Zénith 1^{er} étage - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 52 12 44 - Email : cias@cias-grandlac.fr

Le Centre hospitalier Métropole Savoie

49, avenue du Grand Port - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 88 61 61 - Email : secrdirection@ch-aix-les-bains.fr

Le Conseil départemental de la Savoie

Maison sociale du bassin aixois

78, boulevard Wilson - 73100 Aix-les-Bains

Tél. 04 79 34 32 01 - Site internet : www.savoie.fr

LE RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) - TÉLÉTHON - DÉLÉGATION SAVOIE

- **Locaux associatifs** - 133, rue de la Concorde - 73490 La Ravoire
Déléguée du département : Daryia Derne
Tél. 04 79 71 69 57 - Email : delegation73@afm-telethon.fr

ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS D'AIX-LES-BAINS

Accueil des personnes handicapées mentales et accompagnement en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

- **Association des Papillons blancs d'Aix-les-Bains (APEI)**
630, boulevard Jean-Jules Herbert - 73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 61 14 90

APF FRANCE HANDICAP

Accueil et soutien actif des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Défense de leurs droits. Lutte contre l'isolement.

- **Délégation départementale APF FRANCE HANDICAP**
306, rue Jules Bocquin - 73000 Chambéry - Tél. 04 79 69 41 81
Fax : 04 79 69 50 51 - Email : dd73.blogs.apf.asso.fr
- **Foyer accueil médicalisé (FAM)**
«Les Hirondelles » - Promenade du Sierroz - 73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 88 10 08 - Fax : 04 79 35 28 57
Site internet : www.apf.asso.fr

ASSOCIATION RÉTINA FRANCE

- **Correspondante locale : Christiane Massalaz**
Tél. 04 79 61 10 09 - 06 81 22 44 00
Email : chris.massalaz@wanadoo.fr

ASVH COMITÉ VALENTIN HAÛY DE SAVOIE

Intervient sur Aix-les-Bains - Tél. 04 79 85 28 01

FRANCE ALZHEIMER SAVOIE

Aide aux personnes présentant une détérioration intellectuelle de type Alzheimer et soutien aux familles à faire face à la maladie.

- **Bassens : Allée du Château de Bressieux - 73000 Bassens**
Tél./fax : 04 79 60 31 48
- **Aix-les-Bains : sur rendez-vous tous les premiers jeudis de chaque mois de 14h30 à 16h30**
Maison des associations - 25, boulevard des Anglais
73100 Aix-les-Bains - Tél. 06 03 05 22 07

FRANCE PARKINSON SAVOIE

Soutien à la recherche et aide aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson et à leur entourage.

- **Aix-les-Bains : sur rendez-vous tous les mardis de chaque mois de 9h à 12h**
Maison des associations - 25 boulevard des Anglais
73100 Aix-les-Bains - Tél. 06 40 27 39 95

ESPOIR 73

- **Résidence Denise Barnier - 80, boulevard de la Roche du Roi**
73100 Aix-les-Bains
Tél. 04 79 88 05 51 - Email : secretariat.siege@espoir73.fr

LES TÉLÉPHONES D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) : 15

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS.

Pharmacies de garde : www.aixlesbains.fr

Police secours : 17

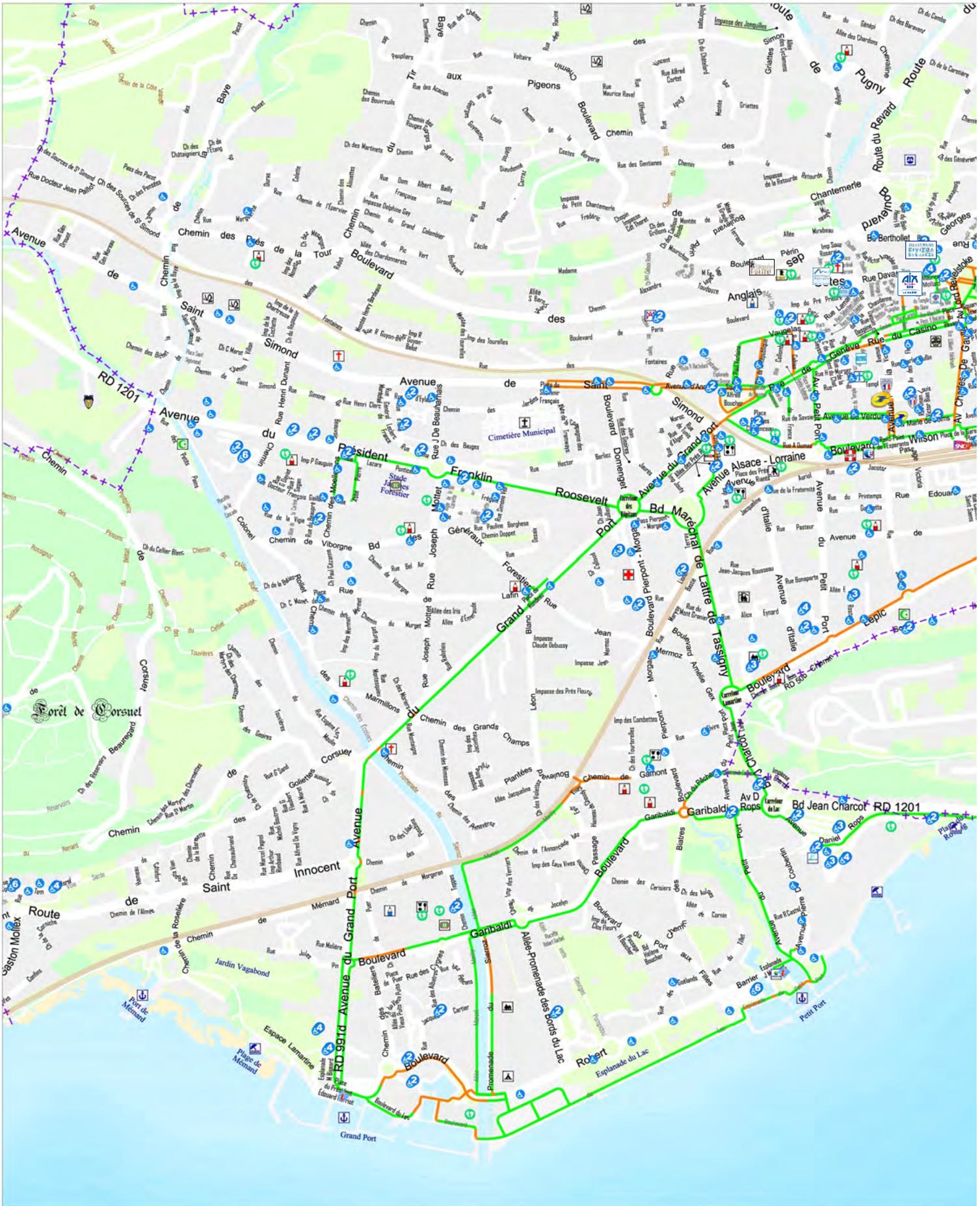
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

Sapeurs-pompiers : 18

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE D'AIX-LES-BAINS

Retrouvez, sur www.aixlesbains.fr, le guide Handi'Aix feuilletable en ligne et de nombreuses informations actualisées : annuaire des associations et clubs sportifs sensibilisés au handicap, contacts utiles, services de soins, pharmacies de garde...



S.T.M. / S.V.I.D. / Guillaume YVROUD Mise à jour : Mars 2021
Plan établi selon les relevés fournis par des personnes ayant un handicap moteur

REPRODUCTION INTERDITE
PROPRIÉTÉ DE LA VILLE D'AIX-LES-BAINS

LÉGENDE DU PLAN

- - - Limite Communale
- Accessible
- Accessible en étant accompagné
- ⚡ Défibrillateur (D.A.E)
- Ⓜ Place P.M.R.
- 🏛 Mairie
- 🌊 Grand Lac

SUR LA COMMUNE D'AIX-LES-BAINS



- | | | | | | |
|---------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------------|
| Conseil Départemental | Sapeurs Pompiers | Plage | Théâtre de Verdure | Centre Hippique | Maison des Associations |
| C.C.A.S. | La Poste | Aqualac | Boulodrome | Foyer / Auberge de Jeunesse | Les Papillons Blancs |
| Office du Tourisme | Gare Ferrovière | Aqualis | Golf | Camping Municipal | Ondéa |
| Annexe Office du Tourisme | Centre Hospitalier | Etablissement Thermal | Club de Tennis | Maison de Retraite | Eglise |
| Gendarmerie | Institut / Clinique Privés | Cimetière | Gymnase | Sécurité Sociale | Mosquée |
| Police Nationale | Ecole | Bibliothèque | Stade | Pôle Emploi | Synagogue |
| Police Municipale | Collège | Musée Faure | Hippodrome | Casino Grand Cercle | Temple |
| | Lycée | | | | |
| | Port | | | | |

REMERCIEMENTS

Le Conseil des sages et le référent handicap de la Mairie d'Aix-les-Bains remercient très sincèrement l'ensemble des partenaires qui, grâce à leur collaboration, ont permis de réaliser le guide Handi'Aix :

- **les services de la Mairie et le Centre communal d'action sociale d'Aix-les-Bains,**
- **le Conseil départemental de la Savoie,**
- **les associations locales de personnes en situations de handicap,**
- **la Maison départementale des personnes handicapées,**
- **l'Office de tourisme intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes,**
- **les services de l'Éducation nationale,**
- **la société de bus Ondéa.**



